

Réunion du CODIRPA

VENDREDI 10 DECEMBRE 2021

Projet de procès-verbal

La réunion s'est tenue entièrement par visioconférence.

Participaient à la réunion :

M. Jean-Claude AUTRET	GSIEN
M. Bruno BERTHET	DGSCGC
M. Jean-Marc BERTHO	ASN
Mme Sylvie CADET-MERCIER	ASN
Mme Sylvie CHARRON	IRSN
Mme Delphine COLLE	DGS
M. Pascal CROUAIL	CEPN
M. Damien DIDIER	IRSN
M. Brice DELIME	MSNR
M. Michel DEMET	ANCCLI
M. Bernard DOROSZCZUK	ASN
M. Philippe DUBIAU	IRSN
M. Friedrich EBERBACH	BMU France
Mme Delphine FAVRE	AMARIS
Mme Aurélie FOURNIER	CLI Gravelines
Mme Florence GABILLAUD-POILLION	ASN
M. Mathieu GENOUD	DGCCRF
Mme Marion GIROD	ORANO
M. Serge HERARD	DGSCGC/MARN
Mme Marie-Paule HOCQUET-DUVAL	CLCV – CLI Gravelines
M. Olivier ISNARD	IRSN
M. Yves HOCDÉ	DGSCGC
M. Jean-Luc LACHAUME	ASN
M. Rémi LAFFIN	DGSCGC/MARN
M. Grégory LEFRANCOIS	CLI de Gravelines
M. Yves LHEUREUX	ANCCLI
Mme Catherine LUCCIONI	Société civile
M. Laurent MARIE	DGPR/MSNR
M. Nicolas MICHEL	DGT
Mme Sandra MOLL	ASN
Mme Chantal MOUCHET	CLI
M. Christophe MURITH	OFSP - Suisse
Mme Camille OTTON	FRAMATOME

M. Eric PHILIP	EDF
Mme Géraldine PINA	ASN
Mme Coralie PINEAU	ANCCLI
M. Nicolas REALES	CEA
Mme Céline REUTER	ASN
Mme Anne-Cécile RIGAIL	ASN
M. Olivier RIVIERE	ASN
Mme Caroline RIZZA	I3-TELECOM Paris
M. Joël ROBERT	Société civile
Mme Svenja ROES	Ministère de la Santé du Luxembourg
M. Philippe SAINT-RAYMOND	Société civile
M. Thierry SCHNEIDER	CEPN
M. Marc SENANT	ICSI
Mme Maryline SIMONÉ	DGEDD
M. Pascal SOULÉ	DGPR
Mme Sylvie SUPERVIL	SGDSN
Mme Laure TOURJANSKY	ASN
M. Didier VERZOTTI	ORANO
Mme Anita VILLERS	Association Environnement et développement alternatif
Mme Virginie WASSELIN	Andra

Résumé et relevé de décisions de la réunion du CODIRPA du vendredi 10 décembre 2021

1- Approbation du compte-rendu de la réunion plénière du CODIRPA du 9 avril 2021.

2- Points d'information :

Un point d'information sur l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail a été diffusé en préalable à la réunion.

Un premier panel citoyen du GT alimentation s'est tenu le 20 novembre 2021, avec le soutien de la CLI de Golfech, et a réuni une quarantaine de participants. Un retour de ce panel sera fait auprès du GT alimentation.

Le document « questions/réponses pour les professionnels de santé » est sorti en version papier et sera mis à disposition prochainement sur le site www.post-accident-nucleaire. Ceci fera l'objet d'une information auprès des membres du CODIRPA.

La lettre de bilan des travaux du CODIRPA pour l'année 2021 est en cours de finalisation et fera l'objet d'un point lors de la prochaine réunion plénière du CODIRPA.

La 33^{eme} conférence des CLI s'est tenue le 9 décembre 2021, avec notamment une session sur la représentation du risque nucléaire, qui peut apporter des éléments pour les travaux du CODIRPA.

3- Présentation du rapport de la mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels par mesdames Maryline Simoné et Caroline Rizza, membres de la mission.

Après une présentation des membres de la mission, des objectifs et des méthodes de travail, le travail réalisé par la mission est présenté. Il montre que les acteurs sont nombreux, fortement impliqués, que la législation et la littérature sur les risques sont denses et pertinents mais que leur appropriation par le grand public reste perfectible. Une fois ces constats faits, la mission s'est attachée à faire des propositions pragmatiques et concrètes pour développer la culture du risque en France. 12 recommandations ont été faites, classées en 5 thématiques : dédramatiser ; éduquer ; former ; innover ; fédérer. Le détail de ces recommandations est ensuite présenté.

4- Présentation de la feuille de route du ministère de la transition écologique sur la culture du risque Par M. Patrick Soulé, adjoint au directeur général de la DGPR.

Cette feuille de route, présentée par la ministre B. Pompili le 20 Octobre 2021, est basée sur les constats et recommandations du rapport de la mission présentée en 3/. Les pistes retenues se déclinent autour de 6 axes :

- S'appuyer sur une structure pérenne de prévention des risques naturels et technologiques, qui serait en charge de décliner les actions décidées par le MTE.
- Faire de la journée nationale du risque du 13 octobre un point de rendez-vous pour parler des risques, quel que soit leur nature.
- Mettre en valeur les collectivités qui s'engagent pour la résilience de leur territoire
- Développer et adapter la plateforme Géoriques pour en faire un site référent sur les risques, et plus généralement développer l'utilisation des outils numériques

- Renforcer les outils règlementaires en les modernisant (publication des DICRIM, nomination d'un référent communal « risques majeurs »).
- Mettre en place une charte graphique unique, cohérente et reconnue de tous.

Le GT « Culture de la sécurité et de la radioprotection » du CODIRPA est invité à se saisir de ses recommandations pour identifier les synergies pertinentes entre les travaux qu'il a menés et la feuille de route présentée par le MTE, en tenant compte en premier lieu des spécificités du monde du nucléaire (existence d'acteurs spécifiques, rôle des CLIs et de l'ANCCLI...).

- 5- Mise à jour des éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire ou radiologique majeur par M. Olivier Rivière.

Suite à l'envoi d'un premier projet, de nombreux retours ont été faits. Il est donc proposé de faire évoluer le document avec les principes suivants :

- Garder un document multi-cibles proposant une vision d'ensemble sur la gestion post-accidentelle ;
- Préciser la portée du document et notamment son caractère non-opérationnel. Ceci passe en particulier par une proposition de titre alternatif.
- Faire apparaître clairement les sujets ne relevant pas des travaux du CODIRPA, et les séparer clairement des propositions du CODIRPA, en les mettant par exemple sous forme d'encadrés.
- Compléter le document par le retour d'expérience de l'accident de Fukushima et les éléments issus de l'exercice SECNUC 2021.
- Accompagner lors de sa publication le document d'une synthèse vulgarisée courte.

Ces propositions sont validées en séance, avec pour objectif de proposer à la prochaine réunion plénière du CODIRPA le 18 mars 2022 une nouvelle version de ce guide de gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire.

- 6- Présentation du retour d'expérience de l'exercice SECNUC 2021 par Mme Sylvie Supervil, du SGDSN.

Dans un premier temps, les activités du SGDSN dans la préparation aux situations de crise sont présentées.

L'exercice de 2021 était orienté sur la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire, avec pour objectif de tester le plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur, et plus particulièrement les fiches du PNRANRM concernant la gestion post-accidentelle. L'exercice a porté sur les mesures de protection de la population à mettre en place pour la phase de long terme, avec un focus sur le zonage post-accidentel. Le zonage utilisé pour cet exercice est un zonage gradué, avec une zone d'éloignement, une zone d'interdiction de consommation, une zone de recommandations alimentaires et une zone de contrôle avant commercialisation.

Une difficulté identifiée lors de l'exercice est le basculement de la phase d'urgence à la phase post-accidentelle. Les mesures de protection doivent apparaître comme ayant une continuité. Cependant, le zonage post-accidentel proposé a été bien perçu par les ministères. En particulier, la gestion de la zone de contrôle avant commercialisation par filière a été vue comme pouvant être adaptée en fonction des productions locales. Par contre, la gestion des produits manufacturés a posé question et fait l'objet de travaux actuellement.

Ce retour d'expérience sera l'un des éléments d'entrée pour la révision du PNRANRM qui doit être engagé prochainement.

- 7- Les prochaines réunions plénières du CODIRPA auront lieu les 18 mars et 25 Novembre 2022 en matinée.

ORDRE DU JOUR

I.	Introduction.....	7
II.	Présentation du rapport de la mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels (Maryline Simoné ou Caroline Rizza, membres de la mission)	8
III.	Feuille de route sur la culture du risque (Patrick Soulé, adjoint au directeur général de la DGPR)	21
IV.	Mise à jour des éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire ou radiologique majeur	29
V.	Retour d'expérience de l'exercice SECNUC 2021 (Sylvie Supervil, SGDSN).....	36
VI.	Conclusion et dates des prochaines réunions	46

VERBATIM

La séance est ouverte à 9 heures 15 sous la présidence de Bernard DOROSZCZUK.

I. Introduction

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 9 avril 2021

Bernard DOROSZCZUK

Bonjour à tous. Je suis très heureux d'ouvrir cette réunion du CODIRPA plénier. Je suis vraiment désolé que nous la tenions entièrement à distance. Il y a quelques mois encore, nous pensions que la réunion pourrait se réaliser en présence ou les dernières semaines en mixte. Je pense que nous avons maintenant une bonne maîtrise des outils de communication à distance et j'espère qu'ils nous permettront de réaliser dans de très bonnes conditions cette réunion qui est importante, puisque nous avons beaucoup de sujets à l'ordre du jour, des sujets qui sont le reflet des travaux intenses qui ont été menés ces derniers mois et je suis vraiment très heureux que vous puissiez y participer, même à distance. Nous vous rappellerons tout à l'heure les bonnes consignes de fonctionnement pour cette séance. Je voudrais dire quelques mots d'introduction avant que nous commencions les présentations qui sont prévues.

Tout d'abord, je tiens à accueillir de nouveaux membres et notamment Mme Sylvie Supervil qui représente le SGDSN et qui remplace à notre comité M. Eric Vial qui avait très fortement contribué à nos travaux et je tiens encore en notre nom à tous à l'en remercier. Nous accueillons également M. Laurent Sérillon qui représente l'état-major de la Marine en remplacement de M. Grison. Je remercie M. Grison également de sa contribution.

Nous vous avons adressé, en vue de cette réunion, le compte rendu définitif de la réunion du 9 avril 2021 qui prenait en compte les remarques qui avaient été formulées. Si personne n'a de remarque complémentaire à formuler à cette version qui vous a été diffusée avant notre réunion, je vous propose de l'approuver. Je ne vois pas de remarque contraire. Nous considérons que ce compte rendu est approuvé.

Quelques informations complémentaires. Tout d'abord, nous avons établi un point d'information sur l'avancement des travaux des différents groupes de travail du CODIRPA. Ce point d'information vous a été adressé. Il ne sera pas discuté en séance, mais il pourra faire l'objet, le cas échéant, de votre part de remarques qui seront directement à envoyer à l'ASN sur ce sujet.

Deuxième point d'information, le premier panel citoyen sur l'alimentation en situation post-accidentelle s'est tenu le 20 novembre. C'est un panel qui a réuni une quarantaine de participants. Je pense qu'il faut vraiment s'en réjouir, surtout dans le contexte sanitaire qui est le nôtre. Il a permis la participation de nombreux habitants. Je crois que c'est un point important que nous partageons avec les CLI et l'ANCCLI, c'est-à-dire de profiter de l'organisation de ces panels citoyens au niveau territorial pour pouvoir donner envie aux populations de participer à ces travaux. Je crois que nous pouvons nous en féliciter, parce que ce panel a été, de ce point de vue, un véritable succès. Ce panel a permis de déboucher sur des premières propositions en matière de restrictions alimentaires en gestion post-accidentelle. Bien évidemment, les propositions issues de ce panel peuvent encore être confrontées aux autres panels que nous avons prévu d'organiser d'ici le début de l'année prochaine, si les conditions sanitaires le permettent. Je pense qu'il faut que nous nous félicitions du bon déroulement de cet événement territorialisé qui est une première dans l'histoire du CODIRPA et de l'association des populations à nos travaux.

Troisième information, la première impression du document questions-réponses destiné aux professionnels de santé, qui avait été un des points de notre réunion plénière précédente, est sortie il y a quelques jours. Il sera sous forme papier. Si vous en souhaitez un exemplaire, merci de vous adresser à la boîte codirpa@asn.fr pour signaler votre intérêt. Nous vous adresserons, bien évidemment avec vos coordonnées postales que vous nous fournirez, un exemplaire papier de ce document. Une version électronique sera également mise en ligne sur le site www.post-accident-nucleaire.fr. Cette mise en ligne sera faite en début d'année prochaine.

Quatrième information, la lettre de bilan des travaux que nous avons menés au cours de l'année 2021 et que nous devons adresser au Premier ministre pour répondre à la lettre de mission qui nous a été adressée, comme nous nous y sommes engagés dans le cadre du mandat qu'il nous a confié, est en cours de finalisation. Elle sera adressée en début 2022 et elle fera l'objet d'un point d'information lors de notre prochaine réunion plénière. La lettre elle-même sera transmise en mars au Premier ministre.

Enfin, dernier point d'information que je voudrais souligner, nous avons tenu hier avec l'ANCCLI et les CLI la 33^{ème} conférence des CLI, qui s'est, de mon point de vue, passée dans un contexte certes difficile, mais de manière remarquable avec beaucoup de débats, de présentations et de discussions pour les présentations qui ont été faites. C'était une journée extrêmement riche. J'espère que certains d'entre vous ont pu l'apprécier. Il y avait en fin de conférence une séquence qui a été consacrée à la connaissance, à la compréhension et à la représentation du risque nucléaire pour mieux s'en protéger. Je crois que cette séquence a conduit à de très nombreuses questions et nous a permis de tirer, me semble-t-il, des enseignements et des propositions pour les travaux du CODIRPA. Je souhaite vraiment que nous nous inspirions des conclusions de cette table ronde pour pouvoir faire progresser encore nos travaux.

Voilà les cinq points d'information que je souhaitais porter à votre attention, avant que nous démarrions nos travaux. Je laisse évidemment les membres du CODIRPA, s'ils le souhaitent, intervenir à ce stade sous forme de propos liminaires. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Florence GABILLAUD-POILLON

Pour l'instant, je n'ai rien. Vous pouvez nous contacter *via* le chat sur Webex et également par SMS au 06.64.74.36.91.

II. Présentation du rapport de la mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels (Maryline Simoné ou Caroline Rizza, membres de la mission)

Bernard DOROSZCZUK

Parfait. Merci, Florence, de ces rappels de recommandations pour le bon déroulement de notre réunion à distance. Je vous propose que nous passions sans plus tarder à la première présentation que nous avons prévue à l'ordre du jour de notre réunion. Il s'agit d'une présentation du rapport de la mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs, technologiques ou naturels. Nous avons sollicité M. Fred Courant pour nous faire la présentation de son rapport. Il est malheureusement indisponible. Je le remercie d'avoir accepté que nous mettions ce point, néanmoins, à l'ordre du jour et je souhaite remercier également Mesdames Maryline Simoné et Caroline Rizza qui sont avec nous, qui étaient membres de la mission pilotée par M. Fred Courant et qui ont accepté de le remplacer au pied levé pour présenter ce rapport. Je les en remercie sincèrement et je leur passe la parole.

Maryline SIMONÉ

Merci, Monsieur le Président. Bonjour à toutes et à tous. Veuillez bien sûr excuser Fred Courant qui a un petit ennui de santé et qui était hospitalisé ce matin. Ce n'était pas prévu. Il regrette véritablement de ne pas être à vos côtés pour vous présenter cette mission sur la transparence, l'information et la participation de tous à la gestion des risques majeurs. Merci beaucoup à l'ASN de nous permettre de présenter cette mission. Je crois que juste après nous, il y aura la présentation par la DGPR, M. Soulé, justement de ce qui a découlé de cette mission. Effectivement, le titre était un peu long. Nous l'avons tous appelé la mission culture du risque et, aujourd'hui, nous l'appelons le rapport Fred Courant.

Nous pouvons quand même vous rappeler l'ensemble des membres qui ont beaucoup œuvré pour cette mission, Fred Courant que vous connaissez tous en qualité de coanimateur de l'émission *C'est pas sorcier*. Je tiens à tous les citer. Jean-Frédéric Biscay, lieutenant-colonel des sapeurs-pompiers du centre d'essai et de recherche de Valabre, Damien Boutillet, chef du département de défense et gestion de crise de France Télévisions, Caroline Rizza, maître de conférences en sciences de l'information et de la communication à I3-Telecom Paris que vous aurez la chance d'écouter et qui participe avec moi à cette présentation, Moi-même, Freddy Vinet, professeur de géographie à l'université Paul Valérie Montpellier III et Karine Weiss qui est professeur en psychologie sociale à l'université de Nîmes.

C'était une mission particulière qui avait été souhaitée et suivie personnellement par la ministre, Barbara Pompili, avec un format complètement particulier. Habituellement, les lettres de commande des différents ministères font appel aux missions d'inspection ou aux inspections générales, dans lesquelles ne sont missionnés principalement que des inspecteurs. Là, la ministre avait souhaité ouvrir à la société civile. Nous avons donc concocté cette magnifique équipe, une mission passionnante humainement parlant et une expérimentation qui est véritablement à renouveler tant l'apport de personnalités extérieures, de par leurs expériences et leurs compétences, est véritablement un point extrêmement positif.

Nous avons eu une méthode plutôt classique, façon CGEDD. Je ne me suis pas présentée. Je suis inspectrice générale de l'administration de l'environnement et du développement durable au sein du CGEDD, Conseil Général Environnement Développement Durable, qui est la mission d'inspection du ministère de la Transition écologique et qui agit sur l'ensemble des champs du ministère.

Le contexte était tout à fait particulier, puisque la mission s'est tenue de janvier à juin 2021, quasiment uniquement en visioconférence. Nous avons eu pendant les six mois de la mission seulement trois réunions de travail en présentiel, mais cela a porté ses fruits. Nous avons appris à travailler comme cela. Il y a eu bien évidemment une prise de contact avec l'ensemble du groupe, ce qu'on a appelé sur la diapositive le « faire connaissance », parce que nous ne nous connaissions pas. Comme on dit aujourd'hui, c'est vrai que ça a matché. Nous avons défini l'organisation du travail, le contour de la mission, l'élaboration d'un guide d'entretien à l'ensemble des personnes que nous allions auditionner, dont l'ASN, dont vous, Monsieur le Président. Nous pourrions y revenir tout à l'heure. Nous avons eu une programmation des auditions, 67 personnes au total, sur la base d'une liste de personnes ressources à la fois proposée par la DGPR, mais aussi largement complétée par les membres de la mission, ainsi que la rédaction du rapport et la remise du rapport le 24 juin dernier à Barbara Pompili. Nous avons sur notre lettre de commande six mois et nous avons réussi à respecter les délais.

Je vais rappeler quand même les objectifs de la mission. La ministre était très attentive à la manière dont nous pourrions moderniser cette culture du risque à travers un certain nombre d'événements que ce soit Lubrizol en septembre 2019, les inondations en octobre 2020. C'était aussi le deuxième anniversaire de Lubrizol. C'était le vingtième anniversaire d'AZF. C'était 11 ans après Xynthia. Nous avons vécu cet été des feux de forêt, des inondations. Il y a eu un certain

nombre d'événements qui ont fait qu'il était souhaitable que nous puissions nous pencher sur cette question et la ministre y était particulièrement sensible.

Les objectifs étaient de poser un diagnostic avec l'ensemble des parties prenantes, et elles sont nombreuses, nous y reviendrons, pour redéfinir tous les enjeux, les attentes, et regarder aussi la pertinence des dispositifs existants. Là aussi, ils sont très nombreux. Deuxième objectif, identifier les outils, les canaux les plus efficaces pour sensibiliser le grand public, sachant que nous parlons du grand public, mais nous nous sommes vite aperçus qu'il s'agissait plutôt des grands publics. Troisième et quatrième objectifs, proposer des pistes participatives et mobilisatrices, car nous avons vu dans ce que vous avez dit en préliminaire, Monsieur le Président, comment on investit les citoyens dans ces champs-là et comment on peut formuler un certain nombre de propositions à l'échelle nationale et territoriale.

Si nous rentrons véritablement dans le vif du sujet, le premier travail que nous avons fait, c'était de regarder véritablement quel était le périmètre exact de la mission, sachant que puisque nous sommes à l'ASN, on nous avait demandé d'écarter le champ du nucléaire, mais malgré tout de regarder comment nous pouvions aussi nous inspirer, considérant que le nucléaire est quand même relativement très en avance sur la culture du risque par rapport à d'autres phénomènes et d'autres enjeux des risques en général. Le nucléaire était vraiment exclu du périmètre de la mission. Par contre, nous avons travaillé dans un premier temps sur la compréhension par tous du risque et de la culture du risque. Là, les définitions sont différentes selon les acteurs. Quand certains parlent de perception du risque, d'autres parlent de conscience du risque. D'autres encore parlent de la culture de la précaution, de la culture de la prévention, de la culture de crise, de la prise en compte du risque. Nous avons bien vu dès le départ que la compréhension par tous de la culture du risque n'était pas forcément la même. Nous nous sommes interrogés aussi sur l'ensemble des enjeux pour les populations que ce soit de la sécurité, de l'économie, de l'aménagement du territoire, des enjeux environnementaux, des enjeux sanitaires bien évidemment – nous ne pouvions pas mettre de côté ces enjeux sanitaires en pleine crise Covid –, et bien évidemment démocratiques. Nous avons regardé toute la législation qui existait et, là aussi, la législation existante est dense.

Les constats partagés sont nombreux, à la fois sur le nombre d'acteurs qui sont fortement impliqués et mobilisés, pour lesquels les constats sont souvent les mêmes et, là aussi, ils sont véritablement nombreux et partagés, de par une littérature qui est très dense sur les risques. Les universitaires, les experts, les sociologues se sont beaucoup penchés sur ces questions.

En revanche, nous remarquons rapidement une équation difficile entre la connaissance, la conscience et les comportements. Il y a à la fois ce que nous écrivons sur une feuille et comment nos concitoyens et nous-mêmes prenons conscience véritablement du risque et la manière dont on se comporte ensuite lors d'un événement. Un exemple simple, tout le monde sait, y compris nos concitoyens, que lors d'un événement, quel qu'il soit, il ne faut pas aller chercher ses enfants à l'école. Et tous les parents se précipitent pour aller chercher leurs enfants à l'école, quel que soit l'événement. C'est une réaction complètement humaine. Y compris des personnels de secours nous ont témoigné de cette volonté pour eux-mêmes d'aller chercher leurs enfants à l'école. Nous voyons bien cette équation complètement incroyable entre la conscience et le comportement.

Nous avons beaucoup insisté sur la défiance réciproque entre l'État, les experts et les citoyens. La crise sanitaire n'a rien arrangé. Je pense que vous en êtes pleinement conscients avec les discours contradictoires qui engendrent une écoute et justement une prise de conscience qui n'est pas la même pour tous.

Un constat partagé aussi par l'ensemble des acteurs, c'est celui de la place qui est majeure, mais délicate et ambiguë des maires. Ils le disent eux-mêmes, mais nous y reviendrons justement et

nous avons beaucoup insisté pour faire des recommandations pour essayer de leur donner une place plus prépondérante au sein de leur collectivité.

Le manque aussi de culture scientifique et environnementale reste malheureusement dans un microcosme de sachants et qu'il faut vulgariser. C'est ce à quoi Fred Courant, notamment pendant toute sa carrière journalistique et de pédagogue scientifique, s'engage à faire, avec un certain nombre d'outils. Comment pouvons-nous vulgariser cette culture scientifique et environnementale ?

Un autre constat, c'est celui de la méconnaissance du lieu dans lequel nous vivons et des risques potentiellement présents avec une histoire de la mémoire qu'il conviendrait de rappeler régulièrement avec un certain nombre d'outils, là aussi, en lien avec les collectivités pour expliquer que les dangers potentiels existent sur le lieu de nos résidences, sachant qu'aujourd'hui, il faut prendre en compte la mobilité de nos concitoyens et de nous-mêmes. Quand nous partons en vacances, nous pouvons nous retrouver dans des lieux où les risques potentiels sont présents.

Un dernier constat, c'est l'absence de partage et de mutualisation des expériences et initiatives. Les acteurs, je vous l'ai dit, sont extrêmement nombreux, mais d'une région à l'autre, d'un territoire à un autre, nous n'avons pas forcément connaissance de ce que font les acteurs et comment nous pourrions davantage mieux partager ces expériences et ces initiatives. Caroline, tu n'hésites pas à m'interrompre si tu souhaites rajouter des éléments. Je crois qu'elle interviendra forcément sur son champ ultra de compétences et notamment sur les médias et médias sociaux.

Qui sont ces acteurs ? L'État, bien sûr, les services de secours, les collectivités et les établissements publics, les professionnels, les associations, les communautés expertes sur les réseaux sociaux. L'État, à travers des lois et des obligations réglementaires, assume pleinement ses responsabilités. Tous les documents sur ces lois et obligations sont sur les sites des préfectures, même si nous avons pu remarquer et regretter leur manque de visibilité et leur accessibilité. Tous les sites des préfectures notamment sont différents, tous les accès à ces documents sur l'arborescence des sites sont différents et c'est vrai quelquefois qu'il faut être courageux pour aller rechercher les documents qui font référence aux lois et aux obligations réglementaires. Les services de secours, bien sûr, sont dans l'opérationnalité pour la gestion de crise, mais ils s'engagent aussi largement pour une meilleure prise en compte de la prévention du risque. Parmi les collectivités et les EPCI, beaucoup nous ont dit : « chacun fait ce qu'il peut, quand il peut ». C'est vrai que beaucoup ont initié des démarches volontaristes, souvent après un événement et ces élus-là deviennent véritablement les porte-paroles de la cause auprès des autres élus. Les professionnels, que ce soit dans les secteurs assurantiel, industriel et du bâtiment, sont mobilisés. Le secteur assurantiel, par exemple, est vraiment mobilisé sur les nouvelles technologies avec une large diffusion de messages de prévention et d'alerte. Les industriels ont largement pris conscience de cette nécessité d'informer les populations vivant à proximité de leurs établissements. Les associations sont là aussi nombreuses. Elles sont structurées. Elles sont force de proposition, mais elles sont souvent limitées dans leurs moyens d'action.

La diapositive suivante est intitulée culture du risque, un échec collectif. En tout cas, c'est le terme qui est revenu régulièrement dans la bouche des personnes qui ont été auditionnées. Il est vrai que le vocabulaire et les acronymes liés à la culture du risque sont relativement « techno ». Quand on parle de CSS, de DICRIM, de PPRT, d'IAL ou de CLI pour ce qui vous concerne, ça ne parle pas vraiment à nos concitoyens. Nous souhaiterions aussi développer cette lisibilité des outils qui ont été mis en place et pour que ces outils puissent devenir complètement accessibles à nos concitoyens, simplifier et utiliser un vocabulaire qui puisse être compréhensible par tous.

Des obligations réglementaires sont non respectées ou mal appliquées. La première d'entre elles à laquelle nous nous sommes beaucoup attachés, c'est le DICRIM, le document d'information

communal sur les risques majeurs, qui est souvent inexistant. Dans les 36 000 communes en France, les deux tiers sont à peu près toujours sur des sites avec des risques majeurs et il n'y a environ, selon les chiffres de la DGPR, que 9 000 DICRIM en France. Sur les 9 000 DICRIM en France, il y a une disparité flagrante. Quand certains DICRIM font 16 pages, d'autres en font 90. Inutile de vous dire qu'avec 90 pages, un document qui est censé être connu, vu et à la disposition de tous, n'est pas lu et n'est pas connu. C'est un document à la fois essentiel, mais qui n'est absolument pas visible et connu du grand public.

Les citoyens sont sous-représentés dans les instances locales d'information. Il est vrai que nous nous sommes beaucoup penchés sur l'exemple que nous avons jugé exemplaire des CLI et qui devrait pouvoir être regardé de plus près pour transformer les commissions de suivi de site (CSS). Nous en parlerons un peu, puisque cela fait partie d'une de nos recommandations. Les outils numériques s'avèrent trop peu vulgarisés et la communication peu lisible. Je laisserai tout à l'heure la parole à Caroline dont c'est la spécialité. Nous ne pouvons plus nous passer du numérique. Nous ne pouvons pas nous passer du présentiel. Nous l'avons tous vécu. Je pense que c'est la complémentarité d'outils qui fait que nous arriverons aussi à vulgariser les risques et à voir comment ces outils pourraient être utilisés de manière plus efficace et efficiente.

Le pilotage national est perçu comme flou. Les partenaires ont du mal à savoir qui fait quoi en l'occurrence. Là aussi, nous avons essayé de trouver une solution et une recommandation pour faire en sorte que ce pilotage puisse être plus lisible.

Une fois l'audition avec les acteurs passée, une fois les constats partagés, une fois le périmètre de la mission défini, nous nous sommes attelés à réfléchir ensemble à ce que nous faisons. Après des acteurs multiples, des expériences multiples, des retours d'expérience intéressants, comment pouvons-nous arriver à proposer des recommandations qui puissent être pragmatiques, qui puissent être simples à mettre en œuvre ? Nous avons écarté d'emblée une nouvelle législation. Je dois vous avouer que nous nous sommes tous dit que nous n'allions rien trouver de révolutionnaire dans le sens où encore une fois de nombreuses expériences et expérimentations ont été mises en œuvre. Cependant, nous avons besoin de nous inspirer de ce qui avait été fait, de ce qui pouvait exister, mais qui n'était pas forcément optimal en termes d'opérationnalité justement, parce que ce que l'on écrit sur une feuille blanche et ce que l'on met en œuvre sur les territoires sont souvent disparates.

En tout cas, nous avons classé les recommandations pour qu'elles puissent à la fois répondre à des enjeux de dédramatisation, d'éducation, de formation, de fédération et d'innovation. Si nous parlons de dédramatiser, c'est instaurer un événement national annuel qui serait positif et mobilisateur. Quand on dit « positif », on voit bien que la culture du risque peut faire peur, d'où l'appréhension des élus de pouvoir engranger des actions sur la culture du risque, parce qu'ils ne savent pas trop comment s'y prendre, parce qu'il y a des enjeux électoraux, parce que ce n'est pas facile de parler d'un risque. Ce n'est pas facile de dire : vous habitez sur un territoire où des risques ou des événements peuvent se produire. Il s'agit vraiment d'instaurer un événement qui puisse être annuel. Nous savons qu'il faut une bonne dizaine d'années pour qu'un événement puisse s'installer dans le temps. La date du 13 octobre est inscrite à l'Organisation des Nations Unies comme étant la journée internationale de lutte contre les événements et pour la prévention des risques. Cette journée annuelle pourrait être le 13 octobre. Toujours en termes de dédramatisation, il est proposé la création d'un label environnemental national et annuel à destination des communes. Nous savons que les élus sont plutôt friands à l'idée de pouvoir concourir à des labels, parce que c'est aussi une forme de fierté dans laquelle nous pouvons embringer l'ensemble des concitoyens d'une commune en particulier.

Sur la question de l'éducation, c'était vraiment la partie de Fred Courant qui est tellement attentif à cette volonté d'éduquer les plus jeunes, la question de vulgariser les risques auprès de l'ensemble des grands publics et d'aller à la rencontre des habitants. Plusieurs recommandations existent sur

l'élaboration d'un kit pédagogique national et téléchargeable notamment à destination des scolaires. L'ensemble des personnes que nous avons auditionné nous a parlé de l'école, nous a parlé des jeunes. Nous avons bien vu sur les questions notamment environnementales qu'aujourd'hui ce sont les jeunes qui enseignent et qui éduquent leurs parents. De la même manière, sur la notion des risques en général, là aussi, la thématique de l'éducation dès le plus jeune âge à la prise en compte du risque était incontournable pour nous.

Développer et adapter la plateforme Géorisques pour en faire le site de référence de la culture du risque. Laure Tourjanski, qui vous a rejoint et anciennement à la DGPR, y est pour beaucoup puisqu'elle a beaucoup œuvré sur cette plateforme Géorisques pour faire en sorte qu'elle puisse s'ouvrir et être davantage lisible auprès des publics et pas seulement d'un public plutôt restreint et alerte déjà sur ces questions.

Autres recommandations, c'était créer des unités mobiles pour aller à la rencontre des habitants, permettre des expériences physiques et sensorielles des risques et mettre en place un dispositif d'alerte aux populations charté, connu et reconnu de tous délivrant des informations de contexte et de prudence au plus proche des événements. Vous regardez la météo le soir. Il y a un certain nombre de petits dessins, de petites accroches, de petites icônes, mais qui sont tellement multiples qu'on ne sait plus s'y retrouver. Il semblait nécessaire que le dispositif d'alerte aux populations puisse être davantage charté. Nous savons bien que nous sommes dans un processus de répétition pour que cela puisse être connu et reconnu de tous.

Ensuite, nous sommes sur les recommandations liées à la formation. Là, c'était plutôt du ressort Freddy Vinet et Karine Weiss qui sont universitaires et qui souhaitent véritablement encourager la valorisation des résultats des projets de recherche dans le sens où, souvent, les publications qui sont faites sont relativement complexes, sont relativement restreintes en termes de diffusion. Il convient de voir comment nous ouvrons ces résultats des projets de recherche là aussi au plus grand nombre.

La formation, nous avons commencé à en parler. Forcément, elle passe par la sensibilisation des élus à développer leur sens de l'anticipation de crise et ne pas seulement être en réaction à un événement, considérant que la culture du risque peut être un très beau sujet pour une population sur un territoire donné, ou avec une participation des concitoyens qui peut être véritablement très intéressante, que ce soit sur les risques naturels ou sur les risques technologiques.

Dans la même lignée, c'est d'inciter les maires à désigner un référent unique « risques ». Notamment, tous les acteurs liés à la gestion de crise nous ont beaucoup fait remonter le fait qu'ils ne savaient pas véritablement à qui s'adresser. Ce n'est pas forcément dans les petites communes dans le sens où les équipes municipales sont relativement restreintes, mais sur les communes plus importantes, on s'aperçoit qu'il n'y a pas véritablement d'élus délégués aux risques, ce qui est un problème pour notamment tous les acteurs qui font plutôt de la gestion de crise.

Sensibiliser et former les métiers du bâtiment aux solutions intégrant des mesures préventives, ce n'est pas nouveau. Nous en parlons depuis de nombreuses années. Je pense que nous sommes tous un peu coupables et responsables. Notamment, après des événements qui surgissent, on veut reconstruire le plus rapidement possible. On veut redonner le caractère « comme avant » à un territoire, alors qu'on devrait peut-être s'engager sur du moyen et long terme et réfléchir notamment avec toutes les fédérations professionnelles d'aménagement, architectes, bâtiment, à reconstruire différemment et plus intelligemment en lien avec les problématiques qui ont été mises en exergue.

Sur l'innovation, une recommandation consiste à mieux utiliser la complémentarité des médias historiques et médias sociaux afin de s'assurer que les messages sont diffusés par tous les canaux et reçus par l'ensemble de la population pour saisir l'opportunité offerte par les médias

sociaux pour interagir avec les citoyens. Je vais laisser forcément la parole à Caroline. C'est vrai que beaucoup ont peur de ces nouveaux médias, de ces nouvelles technologies qui apparaissent. Elles sont aujourd'hui complémentaires avec les médias historiques que sont la télévision, la presse écrite, qu'elles soient nationales ou quotidiennes, mais les médias sociaux aujourd'hui font partie intégrante de notre vie. Nous le voyons à travers Facebook, Twitter, Instagram et Snapchat. Beaucoup s'y sont mis, y compris l'État, mais il a beaucoup de mal à communiquer sur le sujet.

Caroline, je pense qu'il serait bien que tu puisses intervenir en particulier, parce que nous sommes là sur un champ qui va nous éclairer pour les prochaines années.

Caroline RIZZA

Merci. En fait, je crois que cette recommandation 9 part d'un constat – Marilyne a présenté les constats au début de la présentation – sur la défiance qui existe aujourd'hui entre l'État et les citoyens lorsqu'il se passe un événement majeur, ou actuellement, dans le cadre de la crise sanitaire. Sur ce constat-là, nous pouvons reprendre l'exemple de Lubrizol où nous avons auditionné des acteurs du territoire. Nous avons auditionné le préfet. En fait, il y a une incompréhension, puisque quand on regarde l'incident, il n'y a pas de victime, mais il y a un emballement sur les réseaux sociaux qui est révélateur de cette défiance.

Je vais revenir sur un autre point sur cette complémentarité des médias. J'en profite, parce que j'ai regardé les questions qui étaient posées au fur et à mesure. En fait, nous avons voulu essayer de placer le citoyen moins comme quelqu'un vers qui on va juste communiquer sur des risques et sur des connaissances et plus sur le faire agir et le rendre plus acteur. C'est ce que Marilyne disait également en introduction. De fait, oui, la culture scientifique peut être un des facteurs qui va faire qu'un citoyen qui va mieux comprendre un phénomène, mieux comprendre un danger ou comment cela se passe va agir différemment lors de l'événement. C'est l'hypothèse que nous avons faite.

Le troisième point également sur cette complémentarité des médias et le fait de rendre les citoyens plus acteurs – et c'est un autre point qui est posé sur le chat –, c'est au niveau de la prise en compte du territoire local. En fait, les médias sociaux sont aussi des moyens d'interagir avec des communautés locales et de les associer à tout ce qui est prévention et à tout ce qui est diffusion de messages lors d'un événement majeur. Parmi ces communautés, certaines sont reconnues au niveau national et ont signé des accords avec des institutions étatiques et des institutions de gestion de crise. Les VISOV, ces volontaires virtuels qui viennent se mettre derrière un écran à chaque fois qu'il y a un événement, qu'il soit naturel ou technologique, pour faire remonter des informations pertinentes qui circuleraient sur les médias sociaux, font partie de ces communautés qui peuvent être associées à des messages de prévention. Ils diffusent également des messages. Ça peut être intéressant.

Sur les médias sociaux et sur cette complémentarité, ce que nous voyons également, c'est qu'ils créent une horizontalité. Ils créent plus d'horizontalité dans les processus dans ce sens que les citoyens qui se les sont appropriés vont communiquer, mais ils vont également interagir, être en demande d'interaction avec les agences, envers les institutions qui vont gérer la crise ou qui vont gérer la prévention. Ils s'attendent à une interaction et moins à un message descendant. Tout le travail de cette culture du risque innovante avec le numérique, de la même manière qu'il faut acculturer les citoyens aux risques, il faudrait acculturer également les institutions au numérique de façon à ce que les manières de communiquer soient les bonnes. Ce n'est pas moi qui le dis. Ce sont d'autres sociologues, notamment Olivier Borraz qui travaille beaucoup avec le ministère de la Transition écologique. Lui dit qu'il faut arrêter la culture du communiqué de presse et la diffusion de ce type de message. Il faut vraiment interagir et adapter le message. Je pense que c'est le point que je voulais mettre en avant sur cette recommandation.

Maryline SIMONÉ

Nous allons passer à la dernière diapositive : fédérer. Encore une fois, nous avons vraiment listé bon nombre d'initiatives territoriales qui nous semblaient très intéressantes. Nous savons bien que tous les territoires sont différents. Tous les événements qui peuvent s'y produire seront différents. En même temps, pouvoir dupliquer et adapter un certain nombre de travaux et d'actions qui ont été faites sur le territoire nous semblait intéressant, notamment en termes de structure. Nous avons regardé avec beaucoup d'attention ce qui se faisait dans la mission interrégionale inondation de l'Arc méditerranéen qui ne concerne aujourd'hui que les risques naturels, qu'on appelle la MIIAM, Mission interrégionale inondation Arc méditerranéen, qui est portée à la fois par la DREAL et l'état-major de zone de défense. On considérait qu'à un moment donné, ce serait bien que ces structures puissent être dupliquées au niveau national, et tout cela chapeauté par une structure nationale – nous avons osé l'écrire noir sur blanc dans le rapport –, à l'instar du Secrétariat général de la Mer ou à l'instar de la Délégation de la sécurité et de la circulation routières, parce qu'il nous semblait à un moment donné, pour trouver cette visibilité au niveau national, qu'il puisse y avoir un chapeau d'une structure nationale, mais cela peut être fait par une structure qui existe déjà et il en existe déjà. Je pense que M. Soulé nous en parlera tout à l'heure. Ensuite, nous pourrions redescendre comme nous avons l'usage de le faire, car nous savons bien que c'est au plus près des territoires parce qu'il y a la connaissance, parce qu'il y a les acteurs, parce qu'il y a les élus et que l'ensemble des actions qui sont faites au niveau territorial est la bonne échelle. C'était de pouvoir envisager cette structure à la fois nationale et une structure interrégionale pour encore une fois être au plus près des acteurs sur le terrain, puisque notre feuille de commande, c'était véritablement d'être pragmatiques et de s'inspirer malgré tout des dispositifs existants.

Je pense que nous avons terminé. Nous avons conclu notre rapport sur une phrase de Marie Curie : *dans la vie, rien n'est à craindre, tout est à comprendre.*

Peut-être quand même deux mots sur l'ASN, puisque nous avons auditionnés et regardé quand même la spécificité des travaux que vous meniez, des outils dont disposait aujourd'hui l'ASN et notamment avec les CLI en regard des CSS et aussi des SP3I où il y avait une possibilité d'être plus dans « l'aller vers » que ne sont aujourd'hui notamment les CSS. Aujourd'hui, les CSS sont pilotés par les préfets avec des parties prenantes et une toute petite partie de représentation de citoyens *via* des associations. C'est vrai que le côté très formel et très protocolaire en préfecture n'amène pas à un dialogue et à un échange optimal sur ces CSS, alors que les CLI disposent, à notre sens, d'une plus grande latitude pour organiser leur propre activité, qu'elles sont composées beaucoup plus largement, qu'elles ont, je crois, l'obligation d'organiser une fois par an une réunion publique qui est ouverte également à la presse, ce que ne font pas les CSS. Et plus on ouvrira, plus on sera dans la transparence et dans l'information, plus on concourra à faire en sorte qu'une prise de conscience s'établisse.

Le deuxième point que nous souhaitons regarder malgré tout sur le champ nucléaire, puisque c'était un vœu de la ministre, c'était la campagne de distribution des comprimés d'iode, à la fois avec le coût engendré et le résultat dont tout le monde s'accorde à dire qu'il peut mieux faire. Pour le résumer façon maîtresse d'école : doit persévérer dans son effort, peut mieux faire. Là aussi, d'après ce qui nous a été rapporté, il y aurait une nécessité peut-être de se rapprocher des élus locaux et notamment des maires, parce qu'ils sont en contact avec leur population. Vous allez peut-être me dire : « nous ne connaissons pas dans le détail le fonctionnement de la campagne de distribution des comprimés d'iode ». En tout cas, les élus et l'ANCCLI qui doit être présente nous ont fait part de cette volonté qu'il y ait un lien beaucoup plus important entre l'organisation de cette distribution et les élus locaux et bien évidemment aussi des moyens supplémentaires pour l'association nationale des CLI qui ne demande qu'à œuvrer dans ce champ.

Je n'ai pas regardé les questions qui auraient pu être posées, mais je crois qu'il y a une personne qui est chargée de nous les transmettre, si toutefois vous aviez des questions à nous poser.

Bernard DOROSZCZUK

Merci beaucoup pour cette présentation à deux voix. Votre présentation a suscité de très nombreux commentaires sur le chat, avec parfois des questions et parfois des précisions. Nous avons devant nous un temps suffisant, me semble-t-il, de plus de 20 minutes pour pouvoir prendre quelques questions. Je vous propose de lever la main pour ceux qui souhaitent poser des questions à nos deux intervenantes. Je laisse Florence faire la distribution de la parole.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je vais commencer par les questions dans un premier temps par ordre d'arrivée. Jean-Marc Bertho a commencé par poser une question.

Jean-Marc BERTHO

Bonjour, Mesdames. Je fais partie de l'ASN. Justement, nous pilotons un groupe sur la culture de sécurité au sein du CODIRPA. J'avais deux questions à vous poser. La première, c'était à propos du caractère scientifique de l'information à apporter à la population. Mme Rizza y a répondu en partie, mais est-ce qu'il n'est pas finalement plus important que la connaissance des risques sur le territoire soit mise en avant auprès de la population plutôt que l'explication scientifique, en particulier pour les risques naturels auxquels vous vous êtes intéressés ? La réponse de Mme Rizza était intéressante, mais n'était pas complètement dans la ligne de ce que j'avais imaginé.

J'avais une deuxième question sur l'Éducation nationale. Est-ce que vous avez auditionné des personnes du ministère de l'Éducation nationale et sur l'organisation de l'éducation aux risques ou de l'éducation à la sécurité dans les structures d'éducation, école, collège ? Je vous remercie.

Maryline SIMONÉ

Pour répondre à votre première question. Nous avons considéré qu'il n'y avait pas un outil de vulgarisation, mais vraiment de multiples outils. C'est compliqué. À un moment donné, il faut prioriser la direction des actions, la manière d'informer, la manière de vulgariser, mais on ne retient pas un seul outil. C'est vraiment la complémentarité des outils. Nous le voyons bien notamment sur les médias sociaux. Caroline vous le dirait mieux que moi. Facebook a une cible particulière. Twitter a une cible particulière. Snapchat a une cible particulière. Aujourd'hui, TikTok a une cible particulière. C'est y compris les médias historiques qu'est la télévision. Certains vont être sur les chaînes traditionnelles de France télévision. D'autres ne vont être que sur les chaînes d'information. De la même manière, ce n'est pas allé tous azimuts dans tous les sens, mais quand on parle du grand public, ce sont véritablement les grands publics. Il faut vraiment s'interroger sur tous ces différents publics et cibler les actions en fonction des publics que l'on souhaite toucher. Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Sur la deuxième, pour l'Éducation nationale, je dois vous avouer que ça a été compliqué de joindre l'Éducation nationale. La persévérance étant une de nos qualités, nous avons réussi à les auditionner. J'ai envie de dire qu'en même temps, je comprends la complexité de leur tâche puisqu'aujourd'hui, ils sont sollicités pour éduquer nos enfants sur de multiples sujets, sur l'environnement, sur la laïcité, sur la parité homme-femme, sur les violences sexuelles, et sur la culture du risque. Inutile de vous dire que, bien évidemment, ce sujet est pris en compte. Bien évidemment, les enseignants ont plutôt une grande connaissance de ce qu'il faut faire en matière de risque si un événement devait se produire. Que ce soit un risque naturel, technologique, terroriste, les protocoles sont écrits. Ils seront respectés. Mais la culture du risque qui nous intéresse, c'est comment, à un moment donné, des enseignants peuvent aussi éduquer ou faire prendre connaissance de l'histoire du territoire. Tout à l'heure, je vous disais qu'il était important de connaître son territoire, de faire intervenir également les pompiers, les sauveteurs en mer, les associations qui sont dans le bénévolat, et qui sont ultra sollicités, mais c'est vrai que cela se fait de moins en moins. Ils interviennent beaucoup moins souvent qu'ils n'intervenaient dans les

années précédentes dans les écoles. Nous pouvons regretter aussi, et nous l'avons dit à l'Education nationale, que tout est compliqué pour rentrer dans les écoles. Admettons qu'il y ait un directeur d'école primaire qui souhaite faire intervenir des pompiers, ça passe par de multiples autorisations à remonter au rectorat pour obtenir cette possibilité de faire venir les pompiers ou des professionnels pour enseigner la culture du risque, le sauvetage, la gestion de crise. Il y a une conscience de part et d'autre sur cette volonté d'inscrire l'école dans la culture du risque avec les éléments que je vous ai communiqués. Aujourd'hui, nous devons faire de la prévention sur tellement de sujets aux élèves que c'est compliqué.

Jean-Marc BERTHO

Je vous remercie beaucoup de ces réponses. En fait, cela conforte complètement les difficultés que nous aussi nous avons eues pour essayer de travailler avec l'Éducation nationale dans ce GT de culture de la sécurité. Je vous remercie beaucoup de vos réponses, Madame.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je passe la parole à Pascal Crouail. Je vous demande d'être assez concis à la fois dans les questions et dans les réponses, s'il vous plaît. Sinon, nous allons avoir du mal à tenir le timing. Merci.

Pascal CROUAIL

J'avais posé une question dans le chat en réaction à votre introduction. Vous avez dit que vous aviez écarté la culture de sécurité ou la culture du risque d'accident nucléaire en disant qu'elle était bien disséminée et imprégnée dans la société civile. Je voulais savoir si c'était un constat qui était personnel ou partagé par tous les membres de votre groupe. Sur quoi vous appuyez-vous pour dire cela ? Ce n'est pas vraiment ce que nous avons constaté quand nous avons fait des travaux avec la société civile sur le sujet.

Maryline SIMONÉ

D'abord, c'était dans la lettre de commande. Ce qui nous a été précisé, c'est que le risque nucléaire est vraiment un champ à part. Sur la culture du risque en général, le risque nucléaire est connu et davantage perçu par les concitoyens. Je pense que si nous avons intégré le nucléaire, celui-ci aurait pris le pas sur tout le reste.

Pascal CROUAIL

Je préfère vraiment que vous l'introduisiez comme ça. Là, c'est vrai. C'est probablement un risque qui est trop marqué et trop difficile à appréhender souvent.

Maryline SIMONÉ

Dans les auditions, souvent on nous disait : il faudrait faire comme dans la prévention du risque nucléaire. C'est-à-dire que le nucléaire était considéré, malgré tout, très en avance par rapport aux autres risques. Je ne dis pas cela pour faire plaisir à l'ASN. C'est vraiment une réalité. Par exemple, j'ai cité le cas des CSS et des instances. Beaucoup considéraient que les instances organisées dans le cadre de la prévention du risque nucléaire étaient beaucoup plus ouvertes que sur les risques naturels et technologiques, et de la même manière, que les élus sur les territoires sont beaucoup plus au fait de ces questions-là que sur d'autres risques.

Bernard DOROSZCZUK

Si je peux me permettre, pour préciser les choses, tout d'abord, je pense qu'il était tout à fait utile que la mission Fred Courant vienne nous rencontrer pour que nous ayons des échanges avec les missions, nous, ASN. Je crois qu'il ne faut pas oublier – et c'est d'ailleurs l'objet de notre réunion aujourd'hui dans la formation du CODIRPA – que le CODIRPA a reçu un mandat du

Premier ministre, que les propositions que nous devons faire au Premier ministre, ce sont bien évidemment des propositions en termes d'amélioration de la culture du risque et de la culture de la radioprotection liée au risque nucléaire. Il me semblait tout à fait normal que nous ayons des échanges croisés avec la mission et nous verrons tout à l'heure également la manière d'avoir un moyen de travailler en bonne intelligence avec les services de l'État au vu de la feuille de route sur la culture du risque qui a été retenue par le ministère de la Transition écologique. Il s'agit de faire converger deux démarches qui ont toutes deux une origine très spécifique. La mission Fred Courant, c'est la ministre de la Transition écologique et, les travaux du CODIRPA, c'est le Premier ministre. Il s'agit de répondre à deux commandes qui sont deux commandes en parallèle, mais qui doivent bien évidemment travailler ensemble. Les deux structures doivent travailler ensemble pour avoir des propositions qui sont les plus articulées possible lorsque c'est possible ou qui soient différentes lorsque la spécificité des risques face auxquels nous nous trouvons nécessite des approches différenciées.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je vais passer la parole à M. Autret.

Jean-Claude AUTRET

Je voulais faire une petite intervention suite à mon expérience à la fois en Biélorussie et en France. Je voudrais mettre en garde quant à cette idée d'exclusion. Ça reprend un tout petit peu ce que disait Pascal Crouail à l'instant. Je crois que la sectorisation avec le découpage d'une problématique, qui est souvent et avant tout complexe, entraîne un certain nombre de risques. Ce découpage et ce découplage doivent être convenus dans tous les cas de figure avec le public et non pas dans un entre-soi qui ne prend pas en compte toutes les composantes des vies ordinaires, de ceux qui sont et resteront les pieds dans les conséquences des catastrophes. A l'heure actuelle, nous avons un très bel exemple. Nous pourrions avoir un incident qui joindrait la météo, l'industrie, le Covid. Tout cela va ensemble et ça doit être extirpé à un moment donné dans toute sa complexité. Sinon, on passe à côté de beaucoup de choses. Le rapport Lubrizol que j'ai eu l'occasion de regarder est vraiment très édifiant.

Ensuite, vous disiez qu'on ne pouvait pas se passer du numérique. Je pense qu'il faut traiter l'ensemble des composantes. Je recommande à tout un chacun la lecture d'un thriller de Marc Elsberg, un Allemand, qui s'intitule *Black-Out*, et qui montre bien que tout cela, tant au niveau du numérique, tant au niveau de la diffusion, mais aussi de l'interruption de la production et de la distribution d'électricité que cela peut poser, peut se révéler dramatique à terme.

Sur l'école, j'avais eu l'occasion de faire un travail antérieur avec l'IFFO-RME. Ce sont les formateurs aux risques majeurs de l'Éducation nationale dans le domaine du nucléaire. Cela montre l'étendue de ce qu'il reste à faire pour aborder un sujet. Souvent, quelles que soient les catastrophes, la peur – et j'entends ici la peur des institutions – domine et entraîne un lissage dans les réflexions en amont qui peut s'avérer lourd de conséquences après coup. Il ne faut pas oublier quand même sur le terrain que la plupart des gens se demandent quel crédit accorder à ceux qui nous ont mis dedans. Les expériences tant en Biélorussie et en France montrent que les élèves sont beaucoup plus curieux qu'inquiets, *in fine*, au niveau des écoles.

Il y a une chose qui serait très utile aussi par rapport aux perceptions des populations, je me répète, par rapport au CODIRPA, c'est expliquer l'historique du changement de cryptage intervenu pour le sigle ORSEC qui est connu et encore aujourd'hui – je le vérifie à chaque fois que je pose la question – comme ORganisation des SECours et qui est devenu Organisation de la Réponse de la SEcurité Civile, ce qui est très différent.

Une dernière réflexion, je me demandais d'où vous pouviez tirer l'affirmation que Lubrizol n'a pas fait de victime. On n'entend pas de victime létale d'accord, mais sinon, il y a quand même des victimes sur beaucoup d'aspects. Je me demandais aussi si ce n'était pas une conclusion hâtive,

parce que je ne pense pas qu'on sache au niveau des effets stochastiques que pourrait avoir cette catastrophe, étant donné qu'il est encore difficile de savoir si on en est vraiment sorti. Je vous remercie.

Caroline RIZZA

Sur Lubrizol, en effet, ce que je disais, c'est que quand on nous parle de Lubrizol en termes d'accident, au moment de l'événement, il n'y a pas de victime. Il y a une incompréhension sur « il n'y a pas de victime au moment de l'événement » et ça s'emballe sur les médias sociaux. C'était ce point-là. Je l'ai peut-être mal formulé et je vous prie de m'en excuser. Merci de revenir sur ce point précis. En termes de chaîne de secours, il n'y a pas eu de victime létale sur le moment. Il aurait pu y en avoir.

Ensuite, concernant le numérique, nous sommes bien sur la complémentarité des médias. On ne dit pas qu'il faut faire du tout numérique. On dit juste que ces médias existent et qu'on ne peut plus faire sans et qu'il faut se les approprier. De toute façon, et là c'est aussi un point qui était évoqué, sur le fait de faire des citoyens des acteurs, ces citoyens se sont appropriés ces outils, vont réagir et vont agir aussi. Ils vont s'organiser et faire des choses. Puisque l'on parle de culture du risque, autant les intégrer au plus tôt dans ce processus de manière à être en mesure d'identifier ce qui se passe sur ces médias pour éventuellement dire « là, ça ne va pas. Attendez » et pour répondre à ce qui est fait, plutôt que faire comme si ça n'existait pas, comme si ces actions n'existaient pas et, de fait, connaître l'emballement tel que nous avons pu le connaître à Lubrizol. On parlait de proximité territoriale. C'est aussi un moyen de pouvoir mieux connaître les associations qui travaillent sur la pollution de l'eau et qui pourraient être associées *via* ces outils pour des remontées, certes au niveau des associations, d'informations qui seraient pertinentes sur le territoire.

J'ai des contre-exemples. Parfois, il n'y a plus de téléphone et c'est le numérique qui va prendre le relais. L'exemple qui me vient en tête, ce sont des inondations de Gênes en 2011. À l'époque, j'étais au Centre commun de recherche de la Commission européenne, à l'ancien Euratom. Je travaillais justement sur ces problématiques de sécurité du citoyen. On se rend compte qu'alors que Gênes n'a plus de téléphone filaire, c'est une page Facebook qui va prendre le relais. Déjà, la municipalité ouvre le Wi-Fi, demande à ses citoyens de donner accès au Wi-Fi, y compris aux touristes, parce qu'il y avait beaucoup de touristes sur Gênes. En fait, c'est une page Facebook qui va faire le lien entre les citoyens, les autorités locales et les autorités de sécurité civile. C'est vraiment un contre-exemple très intéressant. Autre contre-exemple plus récent en France, les plateformes d'appel 15,18 et 112 qui tombent il y a quelques mois. Sur les médias sociaux, le *hashtag* 18 avec le nom du département permet aux autorités de secours de capter certains appels qui tombaient et de capter certaines demandes de secours. Vraiment, c'est travailler sur la complémentarité de ces médias, la complémentarité des outils historiques qui existent déjà, les sirènes, les communiqués, et travailler également sur le numérique. Merci.

Aurélien FOURNIER

Je suis chargée de mission à la CLI de Gravelines et au secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles, les fameux S3PI, sur le littoral Nord-Pas-de-Calais. J'avais une question, parce que vous indiquiez la volonté d'avoir une entité pilote qui était plutôt nationale avec des instances interrégionales pour être plus près des territoires. Est-ce que vous pensez que l'interrégion est la bonne échelle pour la communication auprès des habitants ? Vous notiez par exemple la formation des élus. Est-ce que vous pensez que les petites communes sont facilement touchées par des communications qui sont interrégionales ? Nous le faisons au quotidien et c'est vraiment un travail de terrain. Il faut une connaissance du territoire qui soit assez fine. En outre, j'avais une question sur les moyens plutôt financiers et humains qu'on met derrière cela. Animer les réseaux sociaux, ça demande quand même des compétences et du temps. Quels moyens imaginez-vous pour que les territoires puissent vraiment animer quelque chose sur leur territoire ?

Maryline SIMONÉ

Il est clair que nos recommandations vont dans la droite file de ce que nous avons entendu. Il y a déjà un pilote dans l'avion : l'État, les directions centrales du ministère, plusieurs pour certaines. Là aussi, il y a une complémentarité du travail à la fois des directions centrales du ministère de la Transition écologique, mais aussi du ministère de l'Intérieur, notamment sur toute la partie gestion de crise, mais comme je vous l'ai dit, qui font aussi du travail de prévention. C'était d'avoir une structure nationale qui pourrait, en dehors des ministères, coordonner et susciter des vocations sur les territoires. C'est vrai que nous pourrions descendre au plus fin, commune par commune. Je pense qu'il s'agissait pour nous d'être pragmatiques et réalistes, et de faire des propositions qui puissent être opérationnelles. Pouvoir travailler dans un premier temps sur une mission interrégionale nous semblait la bonne échelle, même si nous savons très bien, que ce soit sur des zones de défense ou sur des grandes régions suite à la réforme territoriale, que nous ne sommes pas encore très près des concitoyens. La bonne échelle, c'est la commune. Je ne parle pas des grandes métropoles, mais pour toutes nos petites communes, en général, les élus connaissent bien leurs habitants et cette proximité est reconnue aussi dans tous les sondages. Quand on parle de crédibilité des élus, c'est à l'échelle communale que cela se passe. Il faut bien commencer par quelque chose. À un moment donné, sans qu'on soit ni Girondins ni Jacobins, il y a une nécessité de faire en sorte qu'il puisse y avoir une politique nationale et, ensuite avec des spécificités que l'on voit dans un premier temps à l'échelle interrégionale.

Je ne sais pas si j'ai répondu à votre question.

Aurélie FOURNIER

Sur la partie interrégion, oui. Sur les moyens ?

Maryline SIMONÉ

Cela fait partie de ces nouveaux métiers. Quelles que soient les structures, que ce soit l'administration ou les entreprises, nous voyons bien aujourd'hui de nouveaux métiers sur les réseaux sociaux, les médias sociaux comme dit Caroline, ce que l'on appelle les *community managers* qui ont pris aussi une part importante. Je pense que l'administration doit s'y mettre et s'y mettre vite. Nous voyons bien l'aspect négatif des réseaux sociaux. Nous en sommes tous témoins tous les jours sur certains réseaux type Twitter où il y a un déferlement de propos qui nous dépassent. Justement, si nous ne voulons pas être en réaction, il faut être à l'offensive, être dynamique et être les premiers à diffuser de l'information. Si nous ne sommes que dans la réponse et dans la justification, nous perdrons aussi en matière d'information et de prévention. Ce sont de nouveaux métiers. Beaucoup le font très bien. Nous avons mis dans la présentation, sur une des diapositives, deux exemples de tweets de la gendarmerie des Vosges qui a pris le pari d'informer et de faire de la prévention sous l'angle de l'humour. La gendarmerie de la Charente-Maritime a pris aussi le relais. Je vous avoue que c'est vraiment très drôle et que ça marque véritablement les esprits. C'est une nouvelle communication, sous un angle particulier. Je ne dis pas que ça règle tout, mais ça mérite en tout cas qu'on y regarde de près. C'est aussi un investissement humain qui modifie peut-être les métiers traditionnels des administrations en particulier.

Bernard DOROSZCZUK

Florence, je pense que le temps nous est compté. Peut-être pouvons-nous prendre une dernière question et nous adresserons à la mission les questions qui ont été formulées sous la forme de chat avec le nom des personnes qui les ont posées pour que la mission puisse éventuellement y répondre directement. Si vous êtes d'accord, Madame Simoné et Madame Rizza, je pense que c'est ce que nous pourrions faire pour être efficaces.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je n'avais pas de question *a priori*. Ce sont plutôt des commentaires qui restent, sauf si Marie-Paule Hocquet-Duval avait une question. Nous pourrions les faire passer.

Marie-Paule HOCQUET-DUVAL

Une fois de plus, on donne des énumérations, alors qu'il y a déjà beaucoup de documents qui existent, beaucoup de choses. Ne faudrait-il pas plutôt centrer sur ce qui existe, faire savoir et former ? Je ne suis vraiment pas d'accord et tout le temps un peu en colère quand on dit que ce sont les enfants qui forment les parents. C'est le monde à l'envers. Les parents passent pour quoi ? Il faut leur donner les moyens de connaître et, à ce moment-là, former les parents et les enfants pour qu'ils puissent échanger. Ce ne sont pas les enfants qui éduquent les parents. C'est déjà tellement difficile d'être parents. À tout bout de champ, pour les déchets, pour l'environnement, on dit : « c'est les enfants ». Non, les enfants apprennent. Les parents ne savent pas toujours tout, mais si on donne des outils... C'est surtout cela que je voulais mettre en avant et les moyens pour les associations. Les citoyens ne sont pas représentés, parce qu'on n'a pas de moyens. C'est difficile déjà de donner envie de participer à des réunions comme ça. Je vous avoue que je l'ai souvent dit, pour moi, ce n'est pas évident de suivre les échanges, parce qu'il y a un grand décalage entre les différentes cultures. Si nous n'avons même pas les moyens, les jeunes qui sont salariés ne peuvent pas manquer le travail. Autrement, ils sont pointés absents. Ils perdent des primes, de la promotion et il n'ont pas envie. C'est dommage, parce que c'est vraiment passionnant et intéressant de participer à l'élaboration de ces choses. Il faut l'appeler « la sécurité ou la sûreté », mais pas « la culture du risque ». On n'accepte pas le risque. Si on dit culture du risque, ça sous-entend qu'on l'accepte. Moi, je ne l'accepte pas.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Merci beaucoup de ce commentaire. À titre personnel, je suis assez d'accord avec la dernière partie de votre intervention. Je pense que nous avons un véritable choix de vocabulaire à faire et c'est vraiment un sujet qui nous concerne tous, quelle que soit la nature du risque face auquel nous nous trouvons.

En tout cas, merci beaucoup, Madame Simoné. Merci, Madame Rizza. Nous vous ferons passer les commentaires et les questions que nous avons récupérées sur le chat avec le nom et les coordonnées mails des personnes qui les ont formulées. Bien évidemment, si vous souhaitez réagir en direct auprès de ces personnes, je pense qu'elles apprécieront. Merci beaucoup.

Maryline SIMONÉ

Merci à vous de nous avoir écoutées. Nous allons être attentives à la présentation de la DGPR. Effectivement, nous étions ravies que bon nombre de nos recommandations aient été reprises et deviennent concrètes. Merci encore de votre accueil.

III. Feuille de route sur la culture du risque (Patrick Soulé, adjoint au directeur général de la DGPR)**Bernard DOROSZCZUK**

Vous avez vous-mêmes fait la transition pour la présentation suivante. Nous accueillons M. Patrick Soulé qui est adjoint au directeur général de la Direction générale de la prévention des risques. Je le remercie très sincèrement de s'être rendu disponible pour cette présentation. Je pense qu'il n'a pas découvert bien évidemment le rapport de la mission, mais il a aussi vu et entendu les commentaires nombreux qu'a soulevés votre présentation de ce rapport. Je lui donne immédiatement la parole pour qu'il nous présente le plan d'action du ministère de la Transition écologique qui a été élaboré suite à la présentation de ce rapport.

Patrick SOULÉ

Merci, Président. Je me réjouis d'être parmi vous. J'avoue que c'est la première fois que j'assiste à cette réunion. Je trouve que c'est très intéressant. J'ai lu avec attention tous les commentaires en marge dans le chat. Je pense qu'il y aura quelques questions à l'issue de ma présentation.

Je ne sais pas si la présentation peut défiler.

Bernard DOROSZCZUK

Elle est partagée. Vous pouvez y aller.

Jean-Marc BERTHO

Nous sommes sur la diapositive « constats sur la conscience du risque ».

Patrick SOULÉ

Vous le savez, une étude récente a été faite par les assureurs, qui nous a d'ailleurs été présentée hier, qui montre que les Français ne sont pas toujours bien informés du risque. C'est une enquête d'opinion qui a été réalisée sur 3 000 personnes représentatives il y a un mois. C'est assez récent. Alors que dans le monde, 93 % des citoyens sont au courant des risques près de chez eux – je ne sais pas où ils prennent les chiffres –, cette connaissance serait limitée à 79 % en France. Beaucoup de Français pensent que les risques vont s'aggraver, notamment les canicules. C'est dans l'ordre, d'abord les canicules, ensuite les orages, le froid et en dernier les inondations, alors que dans les risques naturels, les inondations, c'est ce qu'il y a de plus courant comme risque. C'est celui qui s'aggrave le plus. En ce moment, nous avons quand même tous en tête beaucoup d'exemples sur le sujet. Seulement un peu plus de la moitié se disent bien informés sur les risques près de chez eux, ce qui interroge, puisque vous l'avez montré à travers le rapport, beaucoup d'actions ont été faites et continuent d'être faites pour faire prendre conscience du risque près de chez eux. Nous avons un vrai travail devant nous, d'abord parce que nous savons tous que le réchauffement climatique va accroître à la fois l'intensité et la répétition des événements intenses, mais également parce qu'il risque d'y avoir un certain nombre de modifications de comportement qui seront nécessaires par les uns et les autres.

Sur la diapositive suivante, les enjeux et les diagnostics qui ont été à l'origine de la mission qui a été confiée par la ministre au rapporteur et à Fred Courant en particulier, c'était de dire que les dispositifs d'acculturation aux risques permettent de protéger la population. Nous voyons bien que quand on a un comportement qui vous a été expliqué à l'avance, quand on sait ce qu'on doit faire, on améliore la résilience des territoires et on évite les comportements à risque. L'exemple type, et nous l'avons encore vu cet été, ce sont les erreurs humaines qui déclenchent des feux de forêt. Il y a eu un gros feu à Gonfaron dans le Var cet été pour un peu plus de 10 000 hectares. Nous le savons aujourd'hui, c'est le résultat d'une personne qui a laissé tomber son mégot, qui n'a pas pu empêcher l'embrasement général et qui s'en est rendu compte trop tard. C'est reconnu, aujourd'hui 90 % des feux de forêt ou des feux de végétation sont d'origine humaine.

Protéger les populations et leur permettre d'acquérir les bons réflexes, ça a été un des travaux les plus importants de la DGPR ces dernières années. Je voudrais profiter du fait qu'elle nous écoute pour féliciter Laure Tourjanski d'avoir conduit cette politique de promotion à travers des campagnes de communication sur les feux de forêt, sur les inondations tous les ans : attention, il y a quelques gestes réflexes qu'il faut avoir. Magali a cité tout à l'heure « ne pas aller chercher ses enfants à l'école », mais il y a évidemment beaucoup d'autres exemples qu'on essaie d'inculquer aux Français pour qu'ils aient le bon réflexe au moment où se matérialise le risque.

Je pense qu'il faut également, sans pour autant faire peur, sensibiliser les citoyens aux conséquences tangibles du réchauffement climatique, tangible en France bien évidemment, tangible dans les DOM, puisque l'on ne parle pas assez de l'outre-mer, mais nous savons tous

que les Antilles en particulier sont très directement concernées par le réchauffement climatique et l'accroissement des événements importants, des ouragans ou des autres événements qui peuvent arriver, des événements qui peuvent être moins naturels comme l'échouement de sargasses, qui là aussi interpelle, interroge et inquiète.

Enfin, nous avons beaucoup d'outils de prévention qui sont existants, mais notre diagnostic, c'est que nous pouvons encore les renforcer.

Un rappel, un Français sur quatre, c'est-à-dire 17 millions d'habitants sont exposés au moins à un risque naturel en France. J'hésite à dire que le mot naturel est fondé. Je pense que c'est « risque naturel et anthropique ». Il y a effectivement aujourd'hui une vraie part significative de la population qui est concernée par cette politique de prévention des risques.

Notre objectif, c'est de passer d'une culture du risque à une culture de la résilience. De nombreux dispositifs réglementaires existent. Les rapporteurs l'ont rappelé tout à l'heure. Ils abordent de façon un peu diffuse le risque, et c'est le constat qui a été fait par les rapporteurs, sans qu'il y ait une appréhension individuelle du risque. Nous le voyons dans plein de domaines. Tout ce qui aujourd'hui intéresse les citoyens, c'est : et pour moi, qu'est-ce que ça veut dire et pour ma maison, quelles sont les implications ? Je pense qu'il faut que nous nous interrogeons sur des dispositifs davantage ciblés dans une logique géographique. J'y reviendrai tout à l'heure.

Je pense qu'il faut également – ça a été très bien dit par le rapport Fred Courant – prendre en compte le rôle particulier des élus locaux, des maires en particulier, qui connaissent leur territoire et qui sont beaucoup plus à même que l'État central de parler à leurs citoyens et d'avoir un impact à travers cette action sur le comportement vis-à-vis du risque.

Ça a été dit également, il convient d'utiliser des outils numériques. J'y reviendrai tout à l'heure. Nous savons tous que la population est vieillissante. Je vais prendre un exemple au Japon où il y a une vraie tradition des aînés pour dire : « je connais le risque naturel. Je suis capable de passer cette information aux jeunes générations. » Je pense qu'aujourd'hui le passage de l'ancienne à la jeune génération ne se fait plus de façon aussi fluide et l'existence d'outils numériques, de réseaux sociaux est une évidence. Il faut savoir les utiliser et être capable de mobiliser les jeunes à travers ces nouveaux relais. Le Gouvernement, à travers la petite image, a déjà fait des choses, notamment TutosRisques qui est un site qui permet de se préparer et de prévenir. Ce sont un peu les mêmes messages que ceux que j'évoquais tout à l'heure, à travers des vidéos, des tutoriels de façon plus didactique. Nous pouvons parler des inondations, des avalanches, des feux de forêt, d'un certain nombre de risques naturels qui permettent aux jeunes de prendre conscience qu'il y a autour d'eux ces risques qui les menacent.

Je ne vais pas revenir sur la mission très en détail, puisque ça a été très largement présenté à la fois par Marylin et Caroline, juste dire qu'après Irma, Alex, Lubrizol, Normandie-Logistique, la ministre était très demandeuse d'un nouveau regard et d'une façon de se remettre en question sur la manière d'informer et d'impliquer les populations. Elle a donc confié par lettre de mission à Fred Courant en décembre 2020 ce rapport qui vient de nous être présenté. Comme l'a très bien dit Maryline, ils ont travaillé six mois à travers un certain nombre de contacts. Le plan d'action qui en découle a pu être mis en place dans les mois qui ont suivi et présenté en octobre dernier après que le rapport ait été rendu public à l'été.

Les pistes qui sont retenues dans la feuille de route et le plan d'action « tous résilients face aux risques », qui est disponible sur le site du MTE que vous avez peut-être pu lire, se déclinent autour de six axes pour sensibiliser et préparer les citoyens à faire face aux catastrophes naturelles et aux accidents industriels.

Le premier axe, c'est de s'appuyer sur une association, une structure pérenne existante. Pour ceux qui ont travaillé dans l'administration, chacun sait à quel point c'est difficile de mobiliser des

effectifs en plus pour de nouvelles missions et c'est parfois plus facile pour l'Etat, même si ça devrait être sa mission, d'externaliser ce travail auprès d'associations dont c'est la mission. Nous avons fait le choix de passer par l'Association française de prévention des catastrophes naturelles en leur demandant deux choses, premièrement, de changer leur statut pour enlever le « n » de naturel et pouvoir aller vers les risques technologiques et anthropiques, y compris peut-être nucléaires ; deuxièmement, d'être capable à travers cette structure qui existe depuis une vingtaine d'années, de renforcer son action et de décliner sur financement du ministère de la Transition écologique, en particulier la DGPR, un certain nombre d'actions.

Le premier constat que nous avons fait tous depuis quelques années, c'est que l'ONU a fixé au 13 octobre tous les ans une journée nationale de la résilience face aux risques naturels et technologiques. Cette journée nationale le 13 octobre, nous voudrions en faire systématiquement le point rituel pour parler des risques dans toutes ses composantes. Le 13 octobre dernier, nous avons fait un séminaire sur les feux de végétation, puisque c'était dans la suite des feux de forêt de cet été. L'année d'avant, nous avons également fait un événement. Le 13 octobre prochain, nous aurons une rencontre nationale, comme nous avons fait il y a 2 ans, sur les risques et les catastrophes naturelles. Tous les 13 octobre, il conviendrait d'arriver à faire le point focal de discussions, un peu comme cela a pu être fait pour les Journées du patrimoine depuis une trentaine d'années et peu à peu d'en faire un événement qui, je pense, prendra de l'ampleur au fil de l'eau et permettra d'agrèger et de mettre en valeur les propositions et les travaux faits par les collectivités locales, les SDIS et autres structures qui s'occupent de la gestion des risques.

Mettre en valeur les collectivités qui s'engagent pour la résilience de leur territoire, ça passera probablement par la réutilisation et la relance d'un label. Je vais y revenir tout à l'heure. Il existe un label aujourd'hui qui est le label du Haut comité français pour la résilience nationale. Nous sommes en discussion avec eux et l'AFPCN pour voir comment réorienter ce label et en faire une sorte de signature pour l'ensemble des territoires.

Maryline l'a évoqué : développer et adapter la plateforme Géorisques pour en faire un site de référence en matière de promotion de la culture du risque. Géorisques a été créé il y a 7 ans. C'est un outil plus pour les professionnels, un outil qui est aujourd'hui nécessaire et même obligatoire en termes d'état des risques qui doivent être annexés à toutes les transactions immobilières, les baux, etc., mais il faut pouvoir en faire une sorte de plateforme participative pour que les jeunes se sentent impliqués et puissent participer, qu'on soit dans une démarche de co-construction de cette information.

Je pense que beaucoup de documents sont mal connus, notamment les documents d'information des risques des communes, les DICRIM. Même les plans de prévention des risques sont parfois mal connus des populations. Nous avons un vrai challenge qui est de savoir comment réformer ces dispositifs réglementaires ou privilégier une information qui soit plus pédagogique, mieux relayée. Ce n'est pas forcément une réforme législative ou réglementaire importante, mais je pense qu'il y a à s'interroger sur la modernité de ce genre d'outils. Tout à l'heure, Caroline évoquait la connaissance ou plus exactement la désignation d'un conseiller municipal dans chaque conseil municipal, dans chaque commune, qui serait le référent pour la gestion du risque. Ça a été fait dans la loi qui a été promulguée la semaine dernière, à travers la loi Matras, qui est une loi initialement sur les sapeurs-pompiers. Il y a un article, l'article 11, qui impose à chaque commune de désigner un conseil municipal qui serait le référent. Là aussi, ça ne va pas se faire en un jour, mais je pense que ça va permettre de mieux irriguer cette information auprès des populations et auprès des élus locaux.

Enfin, le rapport a proposé de mettre en place une charte graphique unique, cohérente, reconnue de tous. Là aussi, comme les grands événements rituels, il faut arriver à avoir une signature qui est connue du citoyen et sur laquelle il puisse comprendre qu'il y a une cohérence d'ensemble dans la résilience face au risque.

Bien sûr, tout n'a pas été fait après cette feuille de route. Il y a tout un travail à construire. Je voudrais juste une fois de plus remercier tous les rapporteurs, tous les membres de la mission, Fred Courant bien sûr, mais également Caroline Rizza et Marilyne Simoné et tous ses collègues, de nous avoir proposé les choses. Comme vous l'avez dit, nous avons pratiquement tout retenu. Je pense que c'est un très bon rapport, même s'il interroge, même s'il nous remet en question. J'ai parfois entendu au sein de la DGPR des personnes qui, après avoir lu le rapport, disaient : ce n'est pas du tout ça qu'on attendait. Oui, ce n'est effectivement pas un rapport traditionnel auquel nous sommes habitués, mais qui ont toutes leurs qualités de la part du Conseil général de l'environnement et du développement durable. C'est un rapport qui interroge, qui oblige à nous remettre en cause. Je pense qu'en cela, ça fera avancer les choses.

Les questions à approfondir, c'est élargir les missions de l'AFPCN aux risques anthropiques et les articulations avec les autres associations. Je crois que quelqu'un est connecté pour AMARIS. Nous avons également le débat à partir du travail qui a été fait dans le domaine nucléaire. Il faut voir comment approfondir ces questions, comment en particulier faire de la journée du 13 octobre l'agrégation des choses qui pourraient être dites publiquement et qui pourraient permettre de faire avancer cette culture de la résilience.

La deuxième question à approfondir, c'est le Haut comité français pour la résilience nationale qui existe depuis quelques années. Il a un label qui s'appelle Résilience France Collectivités qui, à ma connaissance, est payant et qui a un certain nombre de cahiers des charges tout à fait utiles. Nous avons approché le Haut comité qui est assez d'accord pour se joindre à nous et utiliser ce label déjà connu comme moyen d'étiqueter. Certains disent que c'est un peu comme l'étiquetage des communes en communes fleuries avec trois ou deux étoiles, mais il y a peut-être d'autres exemples qui sont utiles pour là aussi faire une signature qui soit reconnue de tous.

La troisième question, mais Caroline l'a très bien dit, concernant le risque nucléaire, la ministre avait souhaité qu'il ne soit pas traité en premier par peur qu'il domine les autres sujets. Je ne sais pas si cette peur était fondée ou pas. Quand on voit tout le travail qui a été fait à la fois par l'ASN et l'IRSN et d'autres dans le domaine nucléaire, je pense que nous avons beaucoup à apprendre de ce qui a été fait pour étendre cette connaissance à d'autres risques. La ministre avait fait le choix de partir dans l'autre sens, de partir des événements récents. Souvenez-vous, en décembre 2020, nous étions encore dans les suites de Lubrizol et Normandie-Logistique, et des événements récurrents dans le domaine naturel. C'est dans cette optique-là qu'elle a signé la lettre de mission pour les rapporteurs, mais ça n'exclut pas, tant s'en faut, de trouver un moyen de se rapprocher avec la composante du risque nucléaire.

Sur Géorisques qui est également une question à approfondir, construire un site, le faire vivre, le faire moderniser, c'est un travail de longue haleine et qui nécessite à la fois beaucoup de moyens et beaucoup de persévérance. Géorisques est aujourd'hui géré par le BRGM, qui en est le maître d'œuvre. Le pilotage des évolutions, c'est la DGPR qui est maître d'ouvrage. Avec un certain nombre de parties prenantes, on s'interroge. On est en train de commencer ce travail en interne. Ensuite, nous allons l'externaliser avec les uns et les autres pour voir ce qui pourrait être modifié dans Géorisques.

Si nous passons à la diapositive suivante, nos pistes, qui ne sont vraiment que des projets à affiner aujourd'hui, c'est d'en faire une plateforme de prévention qui sera en évolution assez régulière, qui s'appuiera tout d'abord sur des cartes de façon à bien localiser et à améliorer aussi la localisation des ICPE, des INB, ou des zones de risque, des zones d'inondation potentielle par exemple. Sous la couche cartographique qui serait plutôt en lecture seule pour le grand public, nous aurions des conseils, une série de recommandations de façon à dire ce que doit faire chaque citoyen pour chaque cas précis afin, là aussi, d'être très didactique sur ce qu'il pourra faire en cas de matérialisation d'un événement. Bien évidemment, je cite les fils d'actualité, avec le problème de l'alerte. Je pense que ce n'est pas forcément à travers la plateforme Géorisques que les

choses se feront, mais il faudra que ce soit quelque chose qui soit vivant et qui ait effectivement une réactivité très forte en cas d'événement. Il y a également une couche sur les aides et les services, des outils pour aider les décideurs en termes d'outils de résilience, de prévention, de la connaissance de ce que l'État fait à travers le fonds Barnier, par exemple, ou les collectivités dans chaque région. Et surtout, c'est le lieu participatif avec une plateforme collaborative qui permet aux collectivités, aux acteurs locaux, aux entreprises, aux associations peut-être aux citoyens, mais c'est plus compliqué, de coconstruire les éléments dans cet outil et de fournir des kits de formation que ce soit pour les maires, pour les enseignants, pour les collectivités, de façon aujourd'hui à avoir une sorte de ressource disponible pour que chacun puisse y puiser ce dont il pourrait avoir besoin pour ses besoins propres.

Concernant le lien vers l'information réglementaire, je pense qu'il y aura là aussi une sous-couche qui sera beaucoup plus réglementaire. J'ai évoqué tout à l'heure l'information acquéreur locataire. C'est une obligation réglementaire. Elle ne sera pas présentée de la même façon. Ce sera peut-être une sous-couche experte pour les notaires, pour les uns et les autres. Là aussi, il faudra trouver l'articulation entre ce que chacun peut faire et ce qui reste du régalién.

Bien évidemment, tout ceci s'appuiera sur l'association nationale des CLI. Je pense que, là aussi, il faut utiliser ce qui fonctionne, être capable de coordonner tout cela ou de fournir des éléments de coordination aux uns et aux autres pour que nous puissions aussi retrouver dans un site unique, un site dématérialisé que serait cette plateforme Géorisques. Peut-être que nous changerons de nom. Il faudra voir. Bien évidemment, il faudra que ce soit un outil *responsive*, qui puisse fonctionner sur les smartphones, sur le web.

Beaucoup de choses restent devant nous, comme vous le voyez, des choses qui ne se feront pas tout de suite, des choses qui permettront d'améliorer le rôle et la modernité de l'action publique dans ce domaine, mais tout ne sera pas fait là. Je voudrais tirer mon chapeau également à nos équipes qui viennent de mettre en ligne sur Vigicrues. Dans tous les Pyrénées, nous sommes en zone orange avec déjà malheureusement une personne disparue. Nous sommes aujourd'hui capables de fournir des alertes par mail pour l'instant, par SMS demain. Peut-être que nous arriverons à ouvrir une application sur smartphone pour que chacun, dans le domaine spécifique des inondations et des annonces de crue, puisse savoir si la rivière qui est devant chez lui va ou non déborder et risque de créer du danger pour lui et pour sa famille. Là aussi, un certain nombre de travaux sont faits pour améliorer la réactivité, être plus moderne, utiliser les outils d'aujourd'hui pour sensibiliser les populations et leur faire tenir les bons comportements. Je vous remercie.

Bernard DOROSZCZUK

Merci beaucoup, Monsieur Soulé, de cette présentation. Je vous propose une période de temps pour des réactions ou quelques questions.

Florence GABILLAUD-POILLON

J'ai une question de M. Autret dans un premier temps.

Jean-Claude AUTRET

Une question très courte. J'aurais voulu savoir si le rapport Courant était public et si nous pouvions en avoir connaissance. Il me semble être relativement intéressant.

Sinon, je voulais partager aussi une inquiétude une fois de plus sur le fait que le concept « garder la main sur la gestion des événements » emporte sur essayer d'éviter les conséquences désastreuses. Dans ce cas-là, ça interroge le travail sur l'image des institutions. Il me semble entrevoir de nouveau, et c'est récurrent depuis que je travaille dans le domaine de l'accident nucléaire en l'occurrence, un refuge dans « le faire », ce qu'on sait faire. Aujourd'hui, ce sont des sites. Avant, c'était des documents et autres.

Je m'inquiétais, par ailleurs, du fait que l'outil Géorisques soit cantonné au cercle des professionnels. Je trouvais, néanmoins, que c'était très intéressant que ce site propose par exemple des cartes. C'est beaucoup ce qui est demandé par les élus. En sachant que « professionnels », en cas de catastrophe, on le devient tous instantanément.

Patrick SOULÉ

Pour répondre à votre question, oui, le rapport est public. Il est disponible sur le site du MTE. Je pense que l'on peut vous trouver le lien facilement. Il a été rendu public cet été et la feuille de route que je vous ai présentée rapidement a été rendue publique le 18 octobre. Sur ce que vous évoquez en termes de participation *versus* le réglementaire, oui, il faut garder les deux. Je pense que la partie obligatoire, nous n'avons pas de raison de la supprimer. Quand on sait que beaucoup ont construit en zone inondable, les exemples que nous avons eus récemment dans la Vésubie et la Roya montrent qu'il y a eu beaucoup d'urbanisation dans les zones à risque. Il est indispensable de ne pas se désarmer des outils réglementaires comme les plans de prévention des risques, qui sont une servitude qui doit être inscrite au plan local d'urbanisme, et qui doivent pouvoir interdire ou fortement réglementer la construction en zone de risque.

Pour autant, il faut également trouver un moyen et Géorisques doit faire cette mue vers quelque chose qui est participatif. Ça ne sera probablement pas la même couche. Ce sera deux choses qui seront à la fois sur la même adresse Internet, mais deux choses de nature différente et, bien évidemment, les données sources qui sont à la base de Géorisques ne seront pas modifiables par le grand public. Les bases de données des ICPE, la localisation des INB qui est sans doute perfectible, ce n'est pas quelque chose qui va être modifiable par les uns et les autres. En revanche, je ne sais pas si vous l'avez tenté, mais vous tapez votre adresse sur Géorisques, *Ma maison mes risques* et vous avez les sept risques principaux auxquels vous pouvez être exposés. Il y a des cas évidemment où heureusement beaucoup de risques ne sont pas présents près de chez vous. Il vous est expliqué ceux qui sont présents et plus de détails avec des pictogrammes. Je vous invite à aller le regarder. Nous avons beaucoup retravaillé là-dessus et les utilisateurs nous disent aujourd'hui que ça fonctionne assez bien. Cela permet d'avoir facilement des données qui avant étaient beaucoup plus difficiles à mobiliser.

Jean-Claude AUTRET

Je voulais juste savoir qui étaient les utilisateurs à l'heure actuelle.

Patrick SOULÉ

Beaucoup les notaires, de Géorisques. Ce qui a été modifié, c'est qu'aujourd'hui, l'état des risques qui doit depuis quelques années être annexé à toute transaction est disponible de façon dématérialisée *via* Géorisques. Évidemment, à chaque transaction, soit vous-même, soit votre intermédiaire qui peut être un notaire allez sur le site récupérer l'information, information qui est rendue obligatoire beaucoup plus en amont, c'est-à-dire dès l'annonce immobilière, alors qu'avant, c'était au moment de la signature de l'acte définitif. Nous savons tous que quand on en est à signer l'acte définitif, c'est trop tard pour reculer. On a imposé que cette information soit connue en amont. Même s'il y a eu quelques réticences, on imagine bien que pour une agence immobilière, dire que la maison est exposée au recul du trait de côte ou à l'inondation, ce n'est pas forcément quelque chose qu'elle a envie de mettre en avant. Cet aspect réglementaire est dans Géorisques, mais Géorisques est déjà un outil grand public. Je crois qu'aujourd'hui, c'est autour de 10 millions de connexions annuelles. C'est tout à fait significatif aujourd'hui. Cela fait partie des sites importants de la sphère publique.

Aurélie FOURNIER

Je me demandais comment vous imaginiez l'articulation entre l'AFPCN et les structures locales qui sont présentes sur le territoire, parce que j'ai l'impression qu'on les oublie un peu. On n'a pas été sollicité pendant l'enquête, alors qu'on œuvre depuis des années sur le terrain et qu'on fait

déjà beaucoup de choses qui sont proposées dans le rapport, mais à des échelles beaucoup plus modestes. Je pense que nous avons quand même des choses à proposer et je voulais savoir comment vous imaginez cette articulation entre une structure nationale et les structures existantes qui sont vraiment très locales.

Patrick SOULÉ

C'est une bonne question. Comme nous le disions au début, nous avons toujours du mal à mobiliser des équipes en plus pour faire des choses. Ce que nous avons souhaité, c'est trouver une association, si possible existante, même si elle ne couvrait pas l'ensemble des champs que nous avons, qui soit compétente nationalement. Après un certain nombre de réflexions, nous sommes arrivés à l'AFPCN et nous sommes en train avec l'AFPCN de renforcer les équipes. Il y a une nouvelle directrice générale qui vient d'arriver. Nous avons tout un travail à faire pour mobiliser les équipes locales. Je crois qu'il y a un certain nombre d'associations locales qui sont adhérentes de l'AFPCN et qui ont la même remarque que vous : comment fédérer les initiales locales, régionales. Nous évoquons la MIAM tout à l'heure, la Mission interministérielle de l'Arc méditerranéen. Nous voyons bien que les événements cévenols, c'est sur l'Arc méditerranéen. Il y a un certain nombre de choses qui vont se développer à partir de là. Faut-il recopier la même chose dans d'autres régions ? Nous n'en sommes pas convaincus. Créer des structures, c'est toujours un peu compliqué. Mais c'est clair qu'il y a un travail de coordination, d'animation à faire. Ce que nous souhaiterions, c'est qu'il y ait une équipe qui se constitue à l'AFPCN pour justement faire ce travail de remontées d'informations des associations locales.

En ce qui concerne le Haut conseil pour la résilience nationale, oui, il y avait un débat de travailler avec eux, mais finalement, ils étaient plus partants pour s'associer à l'AFPCN que de faire par eux-mêmes, parce que ce n'était pas tout à fait leur mission. L'idée, c'est que toutes les bonnes volontés seront les bienvenues en la matière. L'outil de label Résilience France Collectivités est un très bon outil qu'il faut savoir réutiliser. Le Haut comité est d'accord pour que le label en question soit mobilisé pour ce faire.

Delphine FAVRE (association AMARIS)

Je vous confirme que l'outil qui est mis à disposition pour remplir l'IAL, ou quel que soit son nom, est utile aux collectivités. C'est d'ailleurs le point fort du site qui va être en évolution. J'ai des petites interrogations sur la façon dont vous allez concerter ou pas les acteurs qui utilisent ces sites et des craintes notamment quand on voit le projet sur la plateforme de bancarisation des données en cas d'accident industriel, qui a été annoncé pour améliorer la communication auprès des personnes touchées. Quand on voit le projet, on sait d'avance que ça ne va pas du tout améliorer cette communication. On a des craintes et on aurait besoin d'être rassurés sur le fait que ces sites puissent être appropriés, adaptés et utiles.

Patrick SOULÉ

Vaste sujet. Ce qui est clair, c'est que quand il y a un accident – nous l'avons vu très bien sur Lubrizol Normandie-Logistique –, la parole publique est parfois difficile à faire passer. C'est aussi un enseignement que nous avons tiré du rapport qui vous a été présenté. Nous ne sommes pas toujours, nous, Etat ou public, l'émetteur d'informations le plus reconnu. Vous avez comme moi suivi la conférence de presse du préfet de Normandie tous les jours, toutes les semaines et les retours. C'est difficile de convaincre les uns et les autres qu'on ne cache pas, qu'on donne l'information, qu'on a la bonne réaction, notamment sur les analyses qui auraient pu être faites sur l'air, sur les aliments, sur l'eau. Nous avons tous été frappés dans les auditions faites par le Sénat, l'assemblée, du doute qu'il y a aujourd'hui face à la parole publique. Ce qui fait que, pour répondre plus directement à votre question, je ne sais pas s'il y a un bon outil unique. Il y a des lanceurs d'alerte malintentionnés qui utilisent nos données pour dire : on vous cache des choses. La théorie du complot s'applique tout autant dans ce domaine que dans d'autres, même peut-être plus. Là aussi, c'est compliqué de faire passer la bonne information et d'éviter qu'elle soit à la fois

détournée et instrumentalisée par des personnes malintentionnées. Je ne sais pas si nous trouverons l'équilibre. C'est clair qu'aujourd'hui, ce genre de comportement est malheureusement récurrent dans les réseaux sociaux et c'est difficile de lutter contre cela.

Delphine FAVRE

Je comprends les difficultés sur le sujet. Rien n'est simple, mais si l'objectif, c'est d'améliorer la communication et de rétablir la confiance, on ne peut pas imaginer qu'un site qui compile des données sans être traduites soit satisfaisant. C'était plutôt cela. Des élus locaux à qui on va envoyer des tableurs Excel ne pourront rien en faire. Nous le savons. Dans la perspective d'un site qui est nécessaire, Géorisques, comment intégrer les besoins des acteurs locaux qui sont sur le terrain et qui vont s'en servir ? L'objectif était de savoir s'il y aurait une concertation, un test ou des expérimentations auprès des utilisateurs finaux.

Patrick SOULÉ

Je n'ai pas entendu votre question.

Bernard DOROSZCZUK

Je pense que nous allons être pris par le temps. Il y a eu quelques problèmes de transmission. M. Soulé n'a peut-être pas entendu la question. Je crois que d'autres questions avaient été posées sur le chat, mais nous allons malheureusement être pris par le temps. Si M. Soulé n'y voit pas d'inconvénient, je lui propose de procéder de la même manière que ce que nous ferons avec les rapporteurs du rapport, c'est-à-dire que nous lui ferons passer de manière complète les questions qui ont été portées par le chat avec les coordonnées des personnes qui les ont posées, de manière à ce qu'il puisse y répondre. Ce que je propose, c'est que dans les deux cas, nous collectons également les réponses et que nous puissions ensuite les diffuser à l'ensemble des membres du CODIRPA. Ce sera un processus en deux temps. Le secrétariat du CODIRPA rassemble les questions qui sont posées. Nous les envoyons aux rapporteurs et à M. Soulé. Ensuite, nous diffusons à tous des réponses qui sont formulées. Est-ce que cela vous convient ?

Patrick SOULÉ

Merci à tous et je répondrai à vos questions.

Bernard DOROSZCZUK

Parfait. Merci beaucoup, Monsieur Soulé. A très bientôt.

IV. Mise à jour des éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle d'un accident nucléaire ou radiologique majeur

Bernard DOROSZCZUK

Je vous propose que nous passions au point 4 inscrit à l'ordre du jour. Notamment, il s'agit d'avoir une présentation sur la mise à jour des éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle qui résulte des travaux qui ont été menés jusqu'à présent. Je pense qu'Olivier Rivière va à la fois nous en faire un bilan et nous présenter pour validation les orientations qui sont proposées pour pouvoir terminer ce travail.

Olivier RIVIÈRE

Bonjour à tous. Je vais juste dire quelques mots sur la chronologie et les décisions qui avaient été prises jusqu'ici en matière de mise à jour de ce guide. Comme vous le savez tous, les évolutions de la doctrine qui avaient été décrites dans une note synthétique et transmises au Premier ministre en 2019 avaient fait l'objet d'une approbation du Premier ministre en juin 2020. Il

nous avait été demandé à la fois dans le mandat du Premier ministre et également par le SGDSN de mettre à jour ce document pour alimenter notamment la mise à jour du plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur. Lors du CODIRPA plénier de janvier 2021, nous avons fait la proposition qui avait été validée de garder la structure générale du document en mettant à jour uniquement les évolutions par rapport à la version précédente qui datait de 2012. C'est dans cette logique que nous vous avons envoyé en octobre un premier projet de révision du guide vert. Ce premier projet n'intégrait pas certains éléments, en particulier les éléments relatifs aux recommandations alimentaires qui font encore l'objet de travaux actuellement au sein du GT « Alimentation ». Ces travaux ont connu du retard à cause de la crise Covid qui n'a pas permis la tenue en présentiel des panels citoyens, dont le premier s'est tenu tout récemment.

Suite à l'envoi de ce premier projet, nous avons eu des retours de la part de certains d'entre vous. J'en profite pour remercier chaleureusement ceux d'entre vous qui ont pris le temps de lire attentivement ce premier projet et de nous faire part de leurs commentaires sur cette version. Nous avons tenu une première réunion d'échange justement pour voir quelle suite pouvait être donnée à ces premiers retours.

Je vais rapidement balayer les principaux commentaires qui nous ont été faits à cette occasion. J'insisterai sur le fait que certains retours, finalement, ne concernaient pas tant la mise à jour qui avait été faite du guide que la structure déjà existante de ce guide qu'il avait été choisi de conserver. Les retours qui nous ont été faits et les échanges que nous avons pu avoir lors de la réunion de novembre ont montré la nécessité de préciser et de clarifier les objectifs et la cible du guide, à commencer par le titre : éléments de doctrine pour la gestion post-accidentelle. Pour certaines entités et certains services de l'Etat, il y avait une ambiguïté notamment sur le caractère opérationnel ou non de ce guide, sur le caractère juridiquement contraignant ou pas d'une doctrine. Nous avons également eu des remarques sur la tonalité relativement directive du document. C'est peut-être lié au temps qui a été utilisé dans sa rédaction. Pour nous, il était relativement clair que le terme doctrine n'était pas à entendre au sens juridiquement contraignant. Il s'agissait d'un ensemble de propositions qui étaient rassemblées, sensibles, opérationnelles, puisque nous avons d'autres documents pour gérer les aspects opérationnels. Je pense notamment au Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur et les déclinaisons qui en sont faites. Premier point, il est apparu nécessaire de clarifier la portée du document et aussi ses cibles.

Par ailleurs, depuis 2012, il nous a été fait remarquer que le contexte ayant évolué (en 2012, pour information, nous n'avions pas de plan nucléaire de disponible), certains sujets avaient fait l'objet de travaux au sein des ministères, et le guide actuel finalement mélangeait des choses qui existaient par ailleurs et les propositions du CODIRPA avec parfois des incohérences sur certains sujets comme la prise en charge sanitaire ou la question de l'indemnisation.

Au printemps dernier, nous avons eu un exercice majeur SECNUC qui s'est tenu. Un certain nombre d'enseignements de cet exercice ont été tirés par les services de l'État et il nous a été dit qu'il pouvait être pertinent de les intégrer dans les recommandations du CODIRPA. Sur ce point-là, notre position était qu'il était nécessaire que ces enseignements soient partagés au sein du CODIRPA et au sein des groupes de travail du CODIRPA pour justement éventuellement être intégrés dans les documents produits par le CODIRPA. C'est pour cette raison d'ailleurs que nous avons demandé au SGDSN de nous faire une présentation des enseignements de cet exercice, présentation qui sera faite tout à l'heure. Il nous a également été fait remarquer que la révision du guide pourrait apporter plus d'informations sur le retour d'expérience de Fukushima et sur la façon dont ce retour d'expérience a pu être pris en compte dans l'évolution de la doctrine post-accidentelle.

Ensuite, si nous passons au transparent suivant, nous avons également la question de la transition entre l'urgence et le post-accident. Ce n'est pas forcément un sujet simple puisqu'un certain nombre d'actions de protection de la population qui sont prises pendant la phase d'urgence peuvent avoir un impact sur le post-accident, puisqu'il y a une certaine continuité et une cohérence dans la protection de la population qui est à assurer entre l'urgence et le post-accident. Néanmoins, le mandat du CODIRPA ne porte que sur le post-accident et il y a une nécessité de clarifier ce qui relève de la partie post-accident pure de la partie phase d'urgence, tout en mettant en évidence la nécessaire articulation entre ces deux phases.

Par ailleurs, la doctrine post-accidentelle actuelle n'a été élaborée que sur la base d'études correspondant à des accidents sur des CNPE. Nous avons actuellement un groupe de travail au sein du CODIRPA qui vise à faire des propositions sur la gestion post-accidentelle d'un accident autre que sur une centrale nucléaire, mais à ce stade certaines recommandations du guide actuel ne sont pertinentes que pour les accidents sur un CNPE. Là, il y a un travail à faire pour justement bien clarifier ce point-là et également identifier les parties du document qui restent pertinentes pour l'ensemble des accidents.

Enfin, c'est un document assez complet, qui explique beaucoup de choses. En revanche, la contrepartie, c'est qu'il n'est pas forcément très vulgarisé. Dans les retours qui nous ont été faits, nous avons noté le besoin d'avoir une synthèse vulgarisée de ce document.

Suite à ces retours non exhaustifs, car je n'en ai repris que quelques-uns, nous vous faisons un certain nombre de propositions. La première est de garder finalement un document multicable, c'est-à-dire qui propose une vision d'ensemble sur le post-accident qui regroupe à la fois les recommandations du CODIRPA et également un certain nombre d'autres informations disponibles par ailleurs sur le post-accident. L'idée est d'avoir une mine d'informations qui puisse être mise à la disposition des différentes parties prenantes qui souhaitent travailler sur le post-accident. Je pense notamment au SGDSN qui travaillera sur l'alimentation du plan national l'année prochaine, éventuellement des services de l'Etat qui souhaitent travailler certains sujets, les élus locaux. La première proposition, c'est de garder le document général dans le format actuel en précisant en introduction sa portée et notamment son caractère non opérationnel. Ça passe notamment par une proposition de titre alternatif. J'ai noté qu'au sein des services de l'Etat, le titre pouvait soulever une ambiguïté. Une proposition de titre qui pourrait être faite serait : recommandations du CODIRPA pour la gestion post-accidentelle. En tout cas, nous pourrions choisir un titre qui ne prête pas à confusion sur le fait qu'il s'agit bien de recommandations portées par le CODIRPA auprès du gouvernement.

Une autre proposition est de séparer ce qui relève purement des fruits des travaux du CODIRPA d'autres éléments d'information sur le post-accident. Nous parlions tout à l'heure de l'indemnisation et de la prise en charge sanitaire qui font l'objet de réflexions ciblées au sein de ministères. L'idée serait de présenter ces sujets de manière synthétique dans le guide, par contre, sous une forme qui renvoie aux documents existants lorsqu'ils existent et qui, d'autre part, permet de mettre en avant le fait que ce ne sont pas des productions du CODIRPA, mais des éléments à la charge d'autres ministères ou d'autres entités. Nous avons pensé à des encadrés.

Ensuite, un certain nombre de parties du document restent à toiletter ou à corriger, même si la doctrine n'a pas forcément évolué sur ce point. Là, nous avons eu déjà un certain nombre de retours que nous allons continuer à prendre en compte. Il y a peut-être également des nouvelles parties qui sont ajoutées. J'ai parlé tout à l'heure du REX de Fukushima qu'il paraît, en effet, intéressant d'intégrer dans ce guide.

Enfin, dès lors que le retour d'expérience de l'exercice majeur SECNUC 21 aura été présenté au CODIRPA, la proposition que nous faisons est de voir comment ils peuvent être intégrés à cette évolution du guide vert.

Dernier point, la proposition est d'accompagner l'élaboration du guide vert d'une synthèse vulgarisée courte, en format quatre pages, qui permette justement de communiquer de façon directe et extrêmement lisible auprès du grand public.

Je vais m'arrêter là. Ce qui nous intéresse, c'est d'avoir des retours de votre part sur ces propositions pour que nous puissions continuer ce travail de mise à jour du guide vert selon le calendrier qui est présenté sur le transparent suivant. L'objectif que nous nous donnons est de vous proposer pour le CODIRPA plénier de mars une nouvelle version du guide qui intégrera les évolutions demandées, les travaux sur l'alimentation et les enseignements de l'exercice SECNUC 21, pour pouvoir disposer au printemps d'une version du guide qui ne sera peut-être pas définitive, mais en tout cas, qui sera suffisamment consolidée pour permettre d'alimenter les travaux de mise à jour du plan national (c'était la commande qui nous avait été faite à l'époque par le SGDSN), et viser à l'été 2022 une validation de la version finale de ce guide.

Je vous laisse la parole notamment sur les propositions du transparent précédent. S'il y a d'autres remarques que vous souhaitez faire, nous sommes tout à fait preneurs.

Bernard DOROSZCZUK

Merci beaucoup, Olivier. La parole est à vous. Florence, je vous laisse organiser la prise de parole.

Florence GABILLAUD-POILLON

J'ai déjà une première question de M. Murith.

Christophe MURITH

Ma question concerne ce passage de la phase de transition où on a encore des mesures de protection qui sont contraignantes à la situation d'exposition existante où là, on ne devrait plus en avoir. On aurait plutôt des recommandations. Cela rejoint une des questions qui était sur le passage de l'urgence au post-accidentel, mais chez vous le post-accidentel contient aussi la phase de transition. Ce qui m'intéresse, c'est comment on passe de la phase de transition où on a des mesures de protection qui peuvent être contraignantes et des interdictions, à la phase d'exposition existante où les gens doivent vivre quasi normalement avec une surveillance et des recommandations de comportement.

Olivier RIVIÈRE

C'est vrai que selon les pays, la transition entre la phase d'urgence et la phase post-accidentelle ne se base pas forcément sur les mêmes critères. Ici, nous passons de la phase d'urgence à la phase post-accidentelle à partir du moment où l'installation est dans un état maîtrisé, où on est sûr qu'il n'y a plus de rejet et qu'on peut désormais passer à une gestion différente de la situation. C'est vraiment ce qui marque la transition entre les deux phases. Comme vous le notez, tout n'est pas forcément aussi binaire. Si on pense par exemple aux recommandations alimentaires, certaines d'entre elles peuvent être déjà engagées pendant la phase d'urgence notamment si on a une phase d'urgence qui peut durer, parce qu'on a des incertitudes sur le fait que l'installation soit réellement maîtrisée, que l'installation soit sécurisée. Ce sont des choses suivant le type d'accident qui peuvent prendre un certain temps. Pendant ce temps-là, il peut être proposé de déjà engager un certain nombre de mesures, de type recommandations alimentaires. C'est vrai que c'est un sujet qui est complexe. Il y a une structuration entre phase d'urgence et phase de transition avec un certain nombre de périodes au sein de ces phases qui est proposée dans le guide vert. À noter que la période de sortie de phase d'urgence qui existait dans la version précédente du guide vert en a été sortie pour justement éliminer une certaine redondance dans l'écriture du guide vert. Finalement, on avait une annexe par période. C'était un point qui avait été discuté lors du dernier plénier. Je ne sais pas si cela répond à votre question, mais c'est vrai que

par rapport à la Suisse, nous n'avons pas forcément les mêmes critères de passage de l'urgence au post-accident.

Christophe MURITH

Chez nous, le post-accidentel commence vraiment après la phase de transition et pas après la phase aiguë.

Olivier RIVIÈRE

C'est vrai que c'est une différence entre la France et la Suisse. Tous les pays n'ont pas forcément le même critère de déclenchement.

Christophe MURITH

Cela veut dire que dans votre phase post-accidentelle, vous avez la phase de transition que nous n'avons pas. Mais après, vous avez aussi la phase où on est sur le long terme et où on est dans une situation d'exposition existante, où les niveaux de référence sont différents de ceux que nous avons en urgence. Il faudra aussi un critère pour le passage à la situation d'exposition existante. Le gouvernement ou l'autorité dit : « maintenant, on passe en situation d'exposition existante et planifiée, parce qu'il n'y a plus de grand risque. » On doit avoir des critères pour faire cela et pour libérer des régions et pour dire aux gens : « vous pouvez revenir habiter ici, il n'y a pas de problème ».

Olivier RIVIÈRE

Le critère, c'est le passage de l'urgence au post-accident.

Christophe MURITH

Vous le faites avant. Vous le faites dans la transition. J'aurais l'occasion d'en rediscuter lors de la prochaine séance. Merci beaucoup pour votre réponse.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je passe la parole à Mme Supervil.

Sylvie SUPERVIL

Bonjour. Je voulais intervenir pour dire que le Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur va être revu. Les recommandations du CODIRPA seront un des éléments qui viendront nourrir la réflexion, mais ça ne sera pas les seuls, parce qu'il y a beaucoup de réflexions sur la résilience – nous en avons parlé ce matin –, également sur la continuité d'activité, sur la prise en charge sanitaire, sur beaucoup de sujets d'indemnisation par exemple. Ce sont des sujets de crise qui ne sont pas spécifiques au nucléaire, mais en fait, le prochain plan aura quand même un tronc commun avec les autres plans du gouvernement, parce qu'on se rend bien compte, malheureusement à l'aune de la crise sanitaire actuelle, et là je parle sous le contrôle du ministère de la Santé, qu'on n'a pas une crise santé, une crise nucléaire, une crise économique. Tout se mélange. Aujourd'hui, la doctrine de l'Etat, c'est d'avoir non pas des plans en tant que tels, mais plutôt des modules qui seraient utilisés en fonction des crises qui surviennent. D'ailleurs, cela a été rappelé. Je ne sais plus si c'est M. Autret ce matin qui le rappelait : il y a des impacts multiples à une crise, sociétaux, économiques. Ce plan viendra nourrir la réflexion de l'Etat, mais ça ne sera pas la seule base.

De fait, je pense qu'il faut se sentir assez souple sur le fait que le passage de la phase d'urgence à la phase post-accidentelle ne se fera pas forcément de façon aussi raide. Nous voyons sur l'exemple de Fukushima que ça peut être très long. Je pense qu'il faut garder de la souplesse sur la position qui peut être prise et sur l'avis qui peut être donné par chacun d'entre nous, sur ces

passages de phase à une autre. Sur certaines activités, nous pourrions peut-être passer dans une phase déjà un peu post-accidentelle, alors que sur d'autres, ça ne sera pas le cas. À mon avis, ça ne sera pas quelque chose de rigide et qui viendra du jour au lendemain, en disant qu'on est passé dans une autre phase. Ce sont plutôt les types d'activité et les sujets qui seront adressés au gouvernement qui seront traités au fur et à mesure. Nous le voyons d'ailleurs dans la crise CODIRPA. On pense être sorti d'une phase d'urgence. On y retombe. Je pense aussi que l'ASN aura une importance forte et l'IRSN également, et sans doute l'exploitant, pour le définir également. Il n'y a pas que l'aspect environnemental, mais il y aura aussi l'aspect stabilisation de l'installation, sans parler d'état sûr, mais au moins d'état maîtrisé et stabilisé qui fera que nous pourrions aussi considérer passer d'une phase à l'autre, en dehors des aspects purement d'exposition dosimétrique.

Merci. J'espère avoir un peu éclairé et donné de confort et de souplesse sur l'apport du document au nouveau plan qui sera un des éléments, mais qui devra être interfacé avec d'autres points comme la résilience et la continuité d'activité.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je n'ai pas d'autres demandes d'intervention. Mme Colle peut-être ?

Delphine COLLE

Bonjour, Florence. Bonjour à toutes et à tous. D'une part, je tenais à vous remercier d'avoir présenté les retours que vous aviez pu avoir, dont les miens et, d'autre part, sur la base de ces retours d'avoir formulé un certain nombre de propositions qui me semblent très intéressantes et qui sont formulées en prenant en considération les retours qui ont été faits. Je vous remercie pour cela. Je serai attentive à la façon dont les travaux vont être menés et comment ces propositions pourront s'incarner dans le cadre de ces travaux, notamment l'identification des informations qui ne relèvent pas exclusivement du CODIRPA, qui serait signalée au moyen d'encadrés. Je trouve que c'est une alternative plutôt séduisante. A voir comment les choses seront travaillées par la suite. J'espère concernant le ministère de la Santé, que nous allons pouvoir contribuer davantage que cela n'a pu malheureusement être le cas depuis à peu près 24 mois au déroulement de ces travaux.

Sinon, je n'ai pas d'élément supplémentaire à ajouter par rapport à ce que Mme Supervil vient de présenter ou d'indiquer pour partager l'intégralité des observations ou des propos qu'elle a pu tenir. Merci, beaucoup Florence.

Florence GABILLAUD-POILLON

Je vous en prie. Anita éventuellement ? Je pense que c'était plus une remarque qu'une question.

Anita VILLERS

Je veux bien dire un petit mot. Je trouve que le CODIRPA, depuis le temps que je le pratique, a eu l'avantage de beaucoup de discussions, d'empiler beaucoup d'informations et d'être quand même multiacteurs. Dans les propositions que vient de faire M. Rivière, je trouve qu'on a beaucoup intégré le reflet de nos discussions. Je trouve que c'est intéressant.

Bernard DOROSZCZUK

S'il n'y a pas d'autre intervention, je retiens que les propositions qui ont été présentées par Olivier Rivière, suite à la fois aux remarques reçues et au partage de ces remarques, vous agréent et que nous pouvons engager le travail sur cette base, travail qui donnera lieu à l'examen d'une nouvelle version lors de notre CODIRPA plénier de mars. Je vous remercie, parce que je pense que cela clarifie beaucoup le travail qui reste à faire. Je crois que les principes de conserver un document multicible pluraliste et de donner une vision d'ensemble me semblent des éléments majeurs qui

montrent l'importance de nos travaux au sein du CODIRPA. Je pense qu'il faut le valoriser. Le fait de faire évoluer le document vers un document de recommandation pour faire évoluer le document en distinguant ce qui est le fruit des travaux du CODIRPA de ce qui est des apports venant de l'extérieur, mais qui sont intégrés dans le guide vert pour donner cette vision d'ensemble, me semble vraiment (*inaudible*) et en plus consensuel. Je rajouterai peut-être une idée qui pourrait être celle de s'interroger – mais je laisse le groupe de travail faire – sur la fréquence de mise à jour d'un tel document ou peut-être de sa forme de publication, puisque nous voyons que si nous y intégrons des encadrés qui correspondent à des apports extérieurs, bien évidemment, ces apports extérieurs peuvent évoluer dans le temps, et il faut peut-être s'interroger sur la manière de conserver une vision d'ensemble qui reste actuelle. C'est une question supplémentaire que j'ajoute dans les réflexions qui sont en cours compte tenu des orientations que nous venons d'arrêter.

Florence GABILLAUD-POILLON

J'ai juste un petit remords de Mme Colle, ou alors c'est une ancienne demande.

Delphine COLLE

C'est effectivement un petit remords. Je suis très pragmatique et j'aurais aimé savoir comment vous envisagiez l'organisation des travaux dans le calendrier que vous avez avancé, Monsieur Rivière, pour tâcher de m'organiser au mieux compte tenu de la gestion de la cinquième vague Covid, s'il vous plaît.

Olivier RIVIÈRE

Concernant l'évolution des travaux, il y a un certain nombre d'éléments dont nous pouvons prendre en charge la mise à jour seuls, comme cela a été fait dans la version précédente du guide. Nous avons un certain nombre de sujets d'ores et déjà identifiés qui vont nécessiter des échanges et une relecture attentive de la part de certains services de l'Etat. C'est vrai que la prise en charge sanitaire en fait partie. Nous attendons d'avoir la validation du plénier aujourd'hui pour démarrer les travaux. Ce que nous proposons, c'est de voir en bilatéral avec les services de l'Etat concernés comment nous pouvons nous organiser dans les délais qui sont contraints et compte tenu des niveaux de sollicitation qui sont les vôtres dans les mois à venir. D'ailleurs, j'en profite pour vous remercier d'avoir pu nous faire des retours sur la première version du guide. Cela a été énormément apprécié de notre part.

Delphine COLLE

Je vous en prie. C'était important que nous puissions avoir un premier échange avec vous et pouvoir faire ce premier retour. J'ai bien noté pour les travaux en bilatéral. Je vous laisse prendre attache avec moi pour que nous puissions nous organiser. Je vous remercie.

Je vous prie de bien vouloir m'excuser, mais j'ai vraiment tiré au maximum et je ne peux pas rester plus longtemps avec vous. Je rebouclerai sur la fin de la réunion. Je suis à votre disposition pour tâcher d'avancer au mieux avec vous sur ces travaux-là. Merci à tous. Bonne fin de réunion et à bientôt. Encore toutes mes excuses.

Olivier RIVIÈRE

Au revoir, merci.

Bernard DOROSZCZUK

Merci. Olivier, par rapport à la question concernant la mise à jour du document ?

Olivier RIVIÈRE

Lors de la réunion que nous avons tenue en novembre avec un certain nombre de services de l'Etat, nous avons identifié un certain nombre de points à voir en bilatéral avec certains services de l'Etat, avec certaines entités. Nous allons les conduire.

Ensuite, l'objectif, c'est qu'au niveau de l'équipe CODIRPA, nous prenions en charge toutes les évolutions demandées qui peuvent être prises en compte. Nous avons en tête d'envoyer une nouvelle version du guide au moins 3 semaines avant le prochain plénier pour justement laisser aux membres du plénier le temps de le relire dans des délais raisonnables.

Bernard DOROSZCZUK

Ma question était surtout : une fois que nous aurons validé ce guide, comment envisagez-vous les mises à jour ultérieures ? Dans ce document, il y aura des encadrés importés. Si ces éléments encadrés évoluent, comment les choses seront-elles gérées pour que nous conservions l'idée d'avoir un document d'ensemble qui donne une vue d'ensemble, qui reste pluraliste et qui soit utile à toutes les parties prenantes ? Comment cela va-t-il fonctionner par la suite ?

Olivier RIVIÈRE

Nous allons avoir finalement deux formats de diffusion du guide qui vont exister : le format papier et la version électronique. Sur une version électronique, nous pouvons tout à fait imaginer avoir une mise à jour régulière des encadrés qui pourrait être proposée, sans forcément nécessiter une validation du plénier. Si nous prenons l'exemple des aspects santé, il suffit que le ministère de la Santé en assure la validation pour que nous puissions faire la mise à jour du guide en informant, bien évidemment, les membres du CODIRPA. C'est tout à fait envisageable. Je pense que c'est une bonne chose de ne pas avoir forcément un guide, parce qu'actuellement, nous voyons que le guide de 2012 va bientôt avoir 10 ans lorsqu'il sera mis à jour. En 10 ans, il se passe un certain nombre de choses. Après, la question qui se posera va être la fréquence des impressions papier de ce guide. J'avoue que nous n'avons pas encore réfléchi à la question. L'idée est bien d'évoluer vers une mise à jour plus régulière du guide. C'est vrai qu'un travail décennal de mise à jour est relativement important et compliqué à gérer.

V. Retour d'expérience de l'exercice SECNUC 2021 (Sylvie Supervil, SGDSN)**Bernard DOROSZCZUK**

Merci. Beaucoup. Merci à tous. Je vous propose que nous passions au dernier exposé prévu pour notre réunion. Il s'agit d'une présentation du retour d'expérience de l'exercice SECNUC 2021, qui vous est présenté par Mme Supervil. Je lui laisse la parole.

Sylvie SUPERVIL

Merci, Monsieur le Président. Je suis Sylvie Supervil. J'ai intégré le Secrétariat général à la défense et à la sécurité nationale qui est un service du Premier ministre, pour les gens qui ne le connaissent pas, il y a peu de temps. Je vais vous présenter aujourd'hui le retour d'expérience interministériel de l'exercice majeur SECNUC 2021, avec plus particulièrement le retour sur la démarche de zonage post-accidentel qui a été testé lors de cet exercice.

Je vais vous rappeler rapidement ce que sont les exercices majeurs organisés par le gouvernement. Tout le monde ne le connaît pas. Je vais faire un rappel sur le Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur dont nous avons parlé tout à l'heure, qui est public, mais là encore, je pense que tout le monde ne le connaît pas. Je ferai un rapide rappel. Je ferai un petit focus sur la partie gestion post-accidentelle et je vous présenterai la doctrine de zonage post-accidentel telle qu'elle a été travaillée en interministériel avec également l'ASN et l'IRSN et telle qu'elle a été testée avec l'ensemble des participants à l'exercice SECNUC. Nous en

tirerons un retour d'expérience pour voir les éléments importants que nous devons travailler ou les côtés positifs ou moins positifs de cette approche.

Concernant les exercices majeurs, le service du Premier ministre pilote deux exercices majeurs par an. Cela mobilise l'ensemble de la chaîne gouvernementale de gestion de crise. C'est forcément multisectoriel, parce que comme vous le savez à vos dépens aujourd'hui, les crises que ce soit sanitaires ou autres ont bien sûr d'autres thématiques en jeu que la pure cause de l'accident ou de la crise. Cela nécessite une réponse coordonnée de l'Etat en interministériel, comme cela a été rappelé tout à l'heure par la DGPR. Ce n'est pas toujours facile. Nous avons la coordination du niveau national avec le niveau départemental. Le niveau national est représenté par la cellule interministérielle de crise qu'on nomme la CIC. Là aussi, vous avez pu quelquefois l'année dernière voir des petites dichotomies entre les positions départementales ou les positions nationales, par exemple sur la crise sanitaire, ce qui montre que ces interactions sont nécessaires.

Les thématiques qui sont couvertes par ces exercices sont extrêmement attendues. Je vous ai mis quelques exemples d'actualité : le terrorisme évidemment et malheureusement, tout ce qui concerne le nucléaire, le radiologique, le biologique et le chimique qui peut se rapprocher du terrorisme de temps à autre, tout ce qui est pandémie et nous sommes en plein dedans, la cyberattaque qui est un sujet maintenant que tout le monde connaît aussi à ses dépens et, par exemple, la défaillance de réseaux électriques. Tout à l'heure, M. Autret a parlé d'un livre qui s'appelait *Black-Out*. Je n'ai pas s'il traite de réseaux électriques, mais le black-out, pour employer un mot anglais, est un sujet de ces exercices majeurs.

L'objectif de ces exercices, c'est de tester l'organisation au niveau gouvernemental et plus particulièrement le fonctionnement de cette cellule interministérielle de crise. C'est vrai qu'autrefois, elle avait moins l'occasion de se réunir que maintenant. Là aussi, nous pouvons le déplorer. Elle est aussi activée pour de grands événements, bien sûr type JO où nous pouvons activer la CIC. C'est en interaction avec les centres opérationnels ministériels et le niveau territorial, notamment les départements et les zones de défense et de sécurité. L'idée, c'est de tester les plans gouvernementaux. Nous avons parlé du plan nucléaire, mais il y en a beaucoup d'autres. Il y a des plans blancs, le plan pandémie, le plan sur la cyberattaque, mais il y a surtout un plan que vous connaissez très bien, parce que c'est le plus connu, qui est le plan Vigipirate. Tester l'efficacité du dispositif de coordination internationale quand la situation le nécessite, notamment au niveau européen, c'est aussi un des objectifs de ces exercices.

En outre, des efforts particuliers doivent être portés sur des volets comme la cohérence de stratégie de communication gouvernementale. J'ai entendu beaucoup de choses sur le sujet ce matin. Je pense qu'il y a des pistes de progrès, comme on dit de façon managériale. Une amélioration des stratégies de continuité d'activité, là aussi, ça a été beaucoup ressenti pour la crise sanitaire. C'est un réel sujet, notamment en cas de crise nucléaire. L'amélioration de la prise en compte des incidents de type cyber et la manipulation d'information, nous avons parlé un peu ce matin de la manipulation de l'information. Je crois que c'est la DGPR qui en a parlé. C'est aussi quelque chose qui est de plus en plus d'actualité malheureusement. Nous avons aussi tous les aspects économiques et la continuité économique et territoriale où là, je pense que la société civile a également son rôle à jouer dans certains de ces aspects.

Dans le domaine plus particulier du nucléaire, il y a un exercice majeur tous les 4 ans environ. Il y en a eu en 2009, 2013, 2016. Le dernier exercice que l'on appelle SECNUC a eu lieu en mai 2021 sur deux jours. Il a eu lieu entre deux crises Covid, donc c'était un peu compliqué. Il était orienté sur la gestion de la phase post-accidentelle d'un accident nucléaire, puisque les autres exercices avaient plutôt été portés sur la phase d'urgence. Il avait lieu sur une centrale nucléaire d'EDF à Saint-Laurent-des-Eaux. L'objectif, c'était de tester le Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur en sortie de phase d'urgence, nous en avons parlé tout à l'heure, et en post-accidentel ; également de tester les dispositions de la doctrine post-accidentelle issue

des travaux du CODIRPA tel que nous les connaissions en 2012, de la doctrine de zonage interministérielle qui a été travaillée et que je vais vous présenter plus en détail, qui est une sorte d'évolution par rapport à ces travaux ; les interfaces également du gouvernement avec des entités comme l'ASN, l'IRSN ou l'opérateur, puisque dans le domaine nucléaire, mais cela existe aussi dans certains autres domaines, il y a soit des agences, soit des experts qui peuvent venir soutenir et aider la décision de l'État sur certains sujets qui vont être plus techniques.

Améliorer les interactions avec les collectivités territoriales dans la gestion de crise, j'ai entendu ce matin que c'était un sujet encore à largement améliorer, et communiquer sur les actions de préparation aux crises des acteurs publics et privés. Ce matin, la DGPR a parlé de différents outils sur la gestion des risques. Je pense que sur ce sujet, bien que le nucléaire fasse énormément d'efforts et notamment l'IRSN et l'ASN, nous voyons bien que lors des échanges que nous pouvons avoir avec la population, il reste des choses qui ne sont absolument pas connues. Il y a encore une large marge de progrès sur ce sujet. J'ai entendu M. Doroszczuk dire qu'on comptait s'activer largement aussi sur ce domaine. Je pense que c'est peut-être une des clés de la bonne gestion de crise. C'est quand même la connaissance des choses et l'information.

Tester la stratégie de continuité d'activité. C'est un sujet qui tient à cœur au sein du gouvernement, les opérateurs, mais également l'interface avec les pouvoirs publics. Améliorer la prise en compte des incidents de type cyber et l'information au sens général. Nous avons parlé des réseaux sociaux ce matin. Ce n'est pas la peine que j'y revienne.

Nous allons faire un petit focus sur ce fameux exercice majeur de 2021, le SECNUC. Il s'est développé sur 2 jours. Il avait la particularité de ne pas jouer la phase d'urgence, ce qui n'est pas toujours le plus facile pour les acteurs, donc de rentrer en phase post-accidentelle ou transitoire. Nous étions à 3 jours après le début de l'accident. Nous pourrions dire que c'est plutôt du transitoire, connaissant un peu la longueur des effets d'un accident nucléaire. Le début d'exercice, c'était une installation peut-être pas en état sûr, mais en état stabilisé après des rejets. Il y avait un dossier de mise en situation pour permettre aux gens de savoir dans quelle situation ils se trouvaient et l'organisation des campagnes de mesures qui permettait ou devrait permettre l'adaptation des mesures qui avaient été prises en phase d'urgence, que ce soit de l'évacuation, de la mise à l'abri ou des restrictions de consommation, et de prendre éventuellement de nouvelles mesures.

Le deuxième jour était vraiment plus axé sur la phase post-accidentelle, avec un saut temporel de 3 jours qui, comme nous le verrons sur le retour d'expérience, n'est pas toujours facile non plus, avec des cartes plus précises, puisque nous avons pu effectuer des mesures de la contamination de l'environnement. Cela permettait de prendre certaines décisions, de faire évoluer les décisions qui avaient été prises en phase d'urgence et de faire le jeu avec la préfecture et la structure de la cellule interministérielle de crise.

La scénarisation de la phase d'urgence qui était non jouée était quand même nécessaire, avec le saut temporel pour que les acteurs puissent savoir ce qui s'était passé pendant ces deux phases et quelles étaient les principales décisions qui avaient été prises pour ensuite les faire évoluer lors du jeu. Ces difficultés de saut dans le temps dans des jeux qui ne durent que deux jours, alors qu'en fait dans la réalité, ça pourrait durer beaucoup plus longtemps, c'est toujours un peu difficile pour les acteurs. C'était une des grosses difficultés de ce SECNUC.

Toujours sur cet exercice, quel était l'objectif ? C'était de jouer la protection de la population, d'avoir une petite focalisation – et là je parle sous le contrôle du ministère de l'Intérieur qui est représenté – des mesures concernant des établissements publics ou moins publics type crèches, établissements scolaires, la prise en charge sanitaire et psychologique des personnes qui étaient concernées, et des réflexions sur les interactions avec évidemment la cellule interministérielle

d'information du public et d'aide aux victimes qui a été nouvellement créée suite aux malheureux événements dont chacun d'entre vous a pu entendre parler.

Dans la continuité d'activité également, tester, c'est quelque chose qui tient à cœur au gouvernement. C'est sur les mesures des filières agricoles, car dans un accident nucléaire, elles sont forcément très concernées (la consommation des denrées locales) et la continuité de la vie économique et sociale en zone contaminée, l'activité industrielle qu'il y a tout autour, l'entretien des réseaux d'eau, d'électricité. Je pense largement au tourisme. La communication gouvernementale, je n'y reviens pas. Je l'ai dit tout à l'heure et je l'ai entendu : elle est bien notée, mais nous le savons, il reste des progrès à faire sur le sujet. Merci beaucoup.

Un petit focus sur le Plan national de réponse à un accident nucléaire ou radiologique. Il est réalisé en deux parties. Une partie plus générale explique l'organisation de l'État. C'est la partie verte que vous voyez : organisation, stratégies et principes de réponse. Une seconde partie, la partie rose, est un guide d'aide à la décision pour chacune des situations. Ces situations sont au nombre de huit à ce jour. C'est soit une situation d'incertitude, de rumeur où on n'a pas vraiment la connaissance de l'événement. Ça peut paraître curieux, mais ça peut créer de vraies crises. Ensuite, nous avons des situations sur des installations avec des rejets rapides ou avec des rejets différés, des situations de transport, puisque vous savez qu'on transporte des matières nucléaires, et des situations qui peuvent avoir lieu à l'étranger. Vous avez pu malheureusement voir qu'un accident comme celui de Fukushima peut avoir des impacts importants sur l'activité ou les réponses à donner d'autres pays.

Ce plan est accompagné, vous le voyez sur les petites photographies à droite, d'un document qui est constitué de fiches mesures. Elles sont numérotées et elles se rapportent au plan général. Cela vise à ne pas charger le plan initial et cela permet de changer et de faire évoluer ces fiches de façon plus souple que de réviser tout le plan qui a maintenant 10 ans.

Voici le rappel pour ce qui concerne les stratégies qui peuvent être abordées par ce plan. Activer sans délai l'organisation de crise, ça va sans dire, mais quelquefois, cela va mieux en le disant, parce que sinon, on court après la crise et c'est très important d'être au rendez-vous. Amener l'installation dans un état maîtrisé ou stable, protéger les personnes, assurer la prise en charge sanitaire ou psychologique, communiquer tout au long de la crise avec la population, favoriser la continuité d'activités et encourager l'action solidaire, agir dans un cadre européen international si nécessaire et préparer la gestion post-accidentelle et c'est bien sur ce sujet que se focalisait l'exercice.

Je vous disais qu'il y avait des fiches mesures qui étaient assorties à chaque thématique. Là, vous pouvez voir par exemple que sur les parties post-accidentelles, il y a des fiches mesures qui concernent l'interdiction de consommation des denrées, les premières actions à mener sur le milieu agricole. Ce sont des fiches mesures qui aident le gouvernement et les services de l'Etat à activer certains systèmes ou certaines démarches ou certains éléments qui sont à mettre en place pour gérer la crise. Il y a différentes fiches dans la liste. L'une s'appelait mettre en place un premier zonage. Cette fiche a 10 ans maintenant et méritait d'être revue, notamment à l'aune des travaux que le CODIRPA avait menés depuis 2012 et également à l'aune des évolutions que le gouvernement pouvait connaître également en termes de doctrine.

L'objectif d'un zonage post-accidentel, c'est de protéger la population contre les rayonnements ionisants puisque là, c'est du nucléaire, d'apporter un appui à la population concernée et de reconquérir – c'est le mot que j'ai vu dans les retours sur le guide vert, mais ce n'est pas forcément le mot approprié – ou en tout cas voir comment, *in fine*, on pourra de nouveau avoir des activités sur ces terrains affectés.

Évidemment, toutes ces actions ne peuvent être encadrées que si on réalise un zonage et ce zonage est basé sur les prédictions de mesures, et si possible, les mesures que nous aurons pu

faire le plus rapidement possible pour avoir une vision plus précise de l'environnement. La doctrine de zonage post-accidentel qui a été préparée en interministériel et avec l'ASN et l'IRSN, qui a été testée, c'est donc une évolution de la démarche CODIRPA telle que nous avons pu la connaître en 2012. C'est une évolution de la fiche du plan nucléaire et ça se nourrit des compléments qui ont été apportés par les travaux du CODIRPA jusqu'à 2019.

Cette doctrine se base sur la caractérisation de la situation radiologique, puisqu'il faut savoir comment est notre environnement, et sur les niveaux de contamination qui vont permettre de décrire une zone d'éloignement si c'est nécessaire, si on dépasse les doses de référence du Code de la santé publique, l'interdiction de consommation de denrées locales, et des recommandations alimentaires pour évidemment diminuer au maximum l'effet de la contamination et des rayonnements ionisants sur les personnes qui seraient amenées à vivre dans ces zones. Comme c'était déjà le cas dans le plan initialement, ces mesures sont assorties aussi de restrictions de certains types d'activité, comme nager dans un lac, et de fréquentation d'espaces où la substance radioactive sera assez concentrée comme la forêt et les espaces verts. La gestion de l'eau du robinet a une grosse importance pour la population, éventuellement aussi des restrictions de commercialisation, de transformation, voire de transport de produits animaux ou végétaux et ces mêmes restrictions sur des matériaux et des produits non alimentaires, tout ce qui est production locale qui pourrait être faite ou qui aurait pu être stockée dans la région.

La protection directe de la population, c'est une protection graduée. Nous parlons tout à l'heure de phase. Ce qu'il faut bien voir, c'est que les phases ne vont pas se couper de façon raide avec des couperets. C'est quelque chose de gradué. Là, c'est une protection vis-à-vis de la population sur les doses les plus élevées qui pourraient être prises au plus près de l'installation où on ne pourrait pas rester sur place. En tout cas, il faudrait étudier pour savoir si on peut rester sur place ou non. Vous connaissez cela bien au CODIRPA. Je cite les restrictions de consommation locale, notamment vis-à-vis de la contamination interne des personnes et l'adaptation des activités et des pratiques dont je viens de parler.

La gestion de la commercialisation des produits agricoles et manufacturés se ferait en parallèle de la protection des populations, en appliquant les textes réglementaires, notamment les textes issus du niveau européen sur les NMA qui permettent ou non de commercialiser certains produits, et là encore par filière. Nous voyons bien que ce type de décision ne peut se prendre qu'au cas par cas, puisque selon les régions, nous avons une production agricole plus ou moins importante et qui peut avoir aussi plus ou moins d'impacts en termes d'export, de vente, etc. Ça doit se faire vraiment au cas par cas. Là, je pense que la partie territorialité a toute son importance. Nous avons une utilisation évidemment des niveaux de référence que vous connaissez bien maintenant du Code de la santé publique sur les 20, les 50 et les 100 mSv.

La slide suivante montre une schématisation dans le cadre de l'exercice SECNUC qui était, je le rappelle, un cas d'accident de réacteur, avec des zones particulières puisqu'en fonction des radionucléides qui vont être rejetés, nous aurons une vision différente de ces zones et elles vont aussi bouger de façon différente. Elles vont évoluer de façon différente en fonction des radionucléides. Vous savez que s'il y a un rejet d'iode, certaines zones vont pouvoir diminuer assez rapidement, ce qui n'est pas le cas pour tous les radionucléides. Ainsi est proposée une zone d'éloignement. On ne vit pas sur cette zone et on n'en permet l'accès – je parle sous le contrôle de la sécurité civile – que pour certaines activités indispensables. Nous avons une zone d'interdiction de consommation des denrées locales. Les gens vivent sur cette zone, mais on leur conseille de ne pas manger les produits potagers, les produits du jardin, de la cueillette ou de la pêche, et une zone de recommandations alimentaires où on conseille de varier l'alimentation pour ne pas manger uniquement des consommations locales et pour diminuer l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants, y compris en y ajoutant ce que j'expliquais tout à l'heure, c'est-à-dire des restrictions sur des pratiques ou des activités particulières.

En parallèle, la commercialisation de certaines productions agricoles se ferait après contrôle ou non, en fonction des filières. C'est pour cela que vous pouvez voir des schémas des zones un peu différentes, puisque selon les filières, l'impact ne serait pas le même. Nous appliquerions bien sûr la réglementation sur les seuils européens préconisés, notamment les NMA. Là, il s'agit, je le rappelle, d'un schéma qui correspond à un accident sur un réacteur nucléaire. Ça ne serait pas forcément la même chose si on avait d'autres types de rejets ou d'autres types de radionucléides.

Le retour d'expérience de cet exercice, c'est une difficulté de basculement de la phase d'urgence à la phase post-accidentelle. Mais nous en avons parlé tout à l'heure, à la lecture aussi du guide, nous avons cette même difficulté. Ce n'est pas quelque chose qui va intervenir du jour au lendemain et, en plus, lors de l'exercice, on réduit les temps. Ce biais était un peu difficile pour les acteurs à appréhender. Ce qu'il faut bien voir, c'est que nous devons avoir une continuité de protection de la population et que, comme le rappelait Olivier Rivière, des décisions sont prises en phase d'urgence qui ont un impact sur le post-accidentel. Par rapport à ce qui avait été établi en 2012, il y a peut-être des décisions qui devraient être prises plus tôt, quitte à les faire évoluer ensuite, mais qu'on puisse avoir une continuité dans les actions et non pas des actions qui interviennent de façon coupéret.

Le zonage post-accidentel qui a été utilisé, c'est un zonage qui est basé justement sur une gestion graduée de l'exposition aux risques. Je vous l'ai expliqué. C'est en trois zones. Dans une première zone, on fait un calcul toutes voies confondues, mais c'est l'exposition externe des personnes qui va intervenir de façon prépondérante. C'est cette dose qui va faire qu'on va décider ou non de rester sur place. Ensuite, ce sont des risques d'exposition interne liés à la consommation des aliments, qui vont être prépondérants par rapport à une zone où l'exposition externe va être moins forte. C'est la zone jaune que vous avez vue tout à l'heure. La réduction de l'exposition des personnes concernées au travers des bonnes pratiques, j'en ai largement parlé tout à l'heure.

Ce qui a été ressenti au niveau des ministères, bien que le ministère de la Santé n'était pas présent, parce que c'était entre deux vagues de Covid et il n'était pas très disponible, c'est que c'est adapté aux enjeux dosimétriques. Ça se réfère aux niveaux de référence qui sont préconisés dans le Code de la santé publique. Par ailleurs, les différents ministères s'y sont retrouvés, notamment le ministère de l'Agriculture qui a beaucoup à intervenir par rapport à ces zonages post-accidentels.

La gestion en parallèle de la commercialisation des productions agricoles et animales est réalisée dans cette zone post-accidentelle par filière. L'avantage qui a été vu également par le ministère de l'Agriculture, c'est une possible adaptation aux régions, puisqu'en fait, en fonction des régions, les enjeux ne seraient pas les mêmes.

La gestion des biens manufacturés et des produits de construction devrait donner lieu à un zonage spécifique, puisque les problématiques sont complètement différentes des produits agricoles, mais en tout cas, aujourd'hui, cette gestion des produits manufacturés n'est pas développée. Nous sommes un peu « à sec » sur ce sujet. C'est un sujet qui est à l'étude depuis quelque temps, mais qui, nous le verrons, devra être un peu activé.

Il conviendra bien sûr de prendre attache du ministère chargé de la santé pour une appropriation plus particulière puisqu'il n'était pas là pour le tester, ainsi qu'une appropriation nécessaire par certains ministères de déclinaisons dans la planification, puisque le ministère de l'Agriculture avait bien intégré le sujet, mais d'autres ministères n'ont pas suffisamment intégré le sujet pour pouvoir faire des déclinaisons. Notamment après, quand les décisions sont prises, on doit écrire des arrêtés, tenir compte et travailler avec la préfecture pour définir les restrictions à mener pour protéger la population.

Je n'ose revenir dessus, vu tout ce que j'ai entendu ce matin, c'est sur la communication absolument nécessaire pour accompagner de tels zonages qui peuvent être compliqués. Pour le

CODIRPA, c'est plus simple, parce que cela fait des années que vous trempez dans ces thématiques et dans ces doctrines, mais pour quelqu'un venant de l'extérieur, ça doit être extrêmement complexe à intégrer, notamment parce que ça dépend du mode de vie et que tout ce qui est dosimétrique ne parle pas forcément aux personnes, mais c'est pourtant ce qui va bien pour protéger la santé des citoyens.

Nous notons sur cet exercice le retour d'expérience. Nous notons quand même que cette doctrine post-accidentelle CODIRPA est à consolider. Il y a un sujet, c'est qu'évidemment, le politique ne souhaite pas avoir à augmenter les zones qui auraient été annoncées à tel moment de la gestion de crise. Cela peut se comprendre tout à fait. C'est assez logique. Pour autant, je parle sous le contrôle de l'IRSN et de l'ASN, si on prend des conservatismes très forts, pour le gouvernement et pour la population et les régions, cela peut avoir un impact extrêmement fort, notamment un impact économique, mais aussi un impact sociétal. Ainsi, c'est quand même un sujet à regarder de près avant de définir le conservatisme qu'il faudrait garder pour ne pas avoir à augmenter les emprises. Néanmoins, nous comprenons la démarche.

Nous avons l'impact également sur la gestion de la protection des travailleurs. Aujourd'hui, la réglementation des travailleurs donne des niveaux de référence de dose pour des situations d'urgence radiologique, mais après, ce sont des références de dose que j'appellerais de la vie habituelle ou à froid et il n'y a pas d'intermédiaire. Nous parlions tout à l'heure justement de phase de transition et de phase post-accidentelle où des gens devront intervenir dans les milieux sur le territoire. Là, il y a une nécessité – je ne sais pas si Nicolas Michel est présent aujourd'hui – de regarder ce sujet qui a posé problème lors du SECNUC. Je vous ai également parlé d'accélérer les travaux de la feuille de route. Il y avait une feuille de route quand le Plan de réponse à un accident nucléaire est sorti. Il a été réalisé en 2012 et a été diffusé en 2014. Il y avait une feuille de route assortie. Dans cette feuille de route, il y a des travaux sur les biens manufacturés et les produits de construction par filière à l'intérieur du zonage qui doivent être menés. Les travaux sont commencés, mais ils sont loin d'être finis. C'est extrêmement complexe évidemment, puisque selon les régions, on va trouver des choses très différentes, mais il faut quand même essayer d'avoir au moins un référentiel de base et une démarche générique qui puisse ensuite être déclinée en fonction des spécificités des territoires. Ça manque et le gouvernement est très attaché à ce que ce sujet avance. Il convient également de préciser le cadre juridique sur lequel s'appuieraient ces zonages puisqu'entre les responsabilités des préfetures, du Premier ministre, des ministères, mais également de certaines directions territoriales, les choses ne sont pas si évidentes. D'ailleurs, vous avez pu le voir aussi à l'occasion de la crise sanitaire où des décisions prises à un endroit n'ont pas été les mêmes qu'à un autre endroit. Pourtant, chacun pouvait prendre une décision, un arrêté, comme il l'entendait sur son territoire. Là, il s'agit de regarder un peu le cadre juridique de ces interfaces de manière à ce que ce soit le plus harmonieux possible et surtout que ce soit cohérent entre les différentes actions qui sont menées au niveau territorial et la décision nationale.

Je terminerai en vous rappelant, si vous ne le connaissez pas déjà que ce Plan de réponse à un accident nucléaire ou radiologique majeur qui est sorti en 2014 est public depuis sa sortie. Une quarantaine de fiches mesures qui lui sont dédiées sont incluses également. Je parle sous le contrôle du ministère de l'Intérieur, mais un guide avait été réalisé pour la déclinaison de ce plan dans les préfetures. Ce plan a vocation à évoluer, notamment, comme je vous l'expliquais tout à l'heure, parce que ces plans qui étaient des documents papiers à l'époque et qui étaient monothématiques, on se rend compte, à l'aune des dernières crises vécues, qu'elles ne sont jamais monothématiques. Vous pouvez avoir un accident nucléaire. Après, vous allez avoir une crise économique, une crise sanitaire, une crise sociétale. Pour l'Etat, il s'agirait plutôt d'avoir un tronc commun de crises – je parle sous le contrôle du ministère de l'Intérieur – que je vais nommer ORSEC avec toute la prudence nécessaire, qui en fait est un tronc commun de toutes crises, quelles qu'elles soient. Elles ont toutes une intersection qui est commune. Il s'agit de se focaliser sur cette intersection et ensuite d'y ajouter des modules qui sont ce dont on a besoin en fonction

de la situation dans laquelle on se trouve plutôt que quelque chose de monolithique comme c'était le cas autrefois et qui manque de souplesse.

Je reste à votre disposition pour les questions que vous pourriez poser sur cette présentation. Je vous remercie de votre écoute.

Bernard DOROSZCZUK

Merci beaucoup, Madame Supervil. Nous prenons les questions. Florence, je vous laisse distribuer la parole.

Florence GABILLAUD-POILLON

Juste une précision de M. Serge Hérard qui dit que « oui, la déclinaison zonale et départementale du Plan national de réponse ». J'ai une question de Pascal Crouail.

Pascal CROUAIL

Bonjour, Sylvie. J'avais une question sur les biens manufacturés. Quand tu parles de gestion des biens manufacturés, parles-tu des biens qui sont sur place et utilisés sur place ou ceux qui sortent de la zone et qui ont vocation à être vendus et commercialisés ?

Sylvie SUPERVIL

Les premières réflexions, c'était sur les biens qui sortaient de la zone, qui avaient vocation à être commercialisés, mais bien sûr, le sujet des biens manufacturés sur place se pose aussi. Toutefois, ce sont deux démarches un peu différentes et qui sont très complexes, parce que nous avons une zone, tu le sais toi-même, extrêmement large de biens. En fait, nous pouvons aussi regarder le RETEX Fukushima. Même si tout n'est pas transposable à la France, il y a quand même des choses très intéressantes sur le sujet qui sont à valoriser dans la démarche que nous pourrions mener.

Pascal CROUAIL

Y a-t-il un groupe de travail qui a été monté sur le sujet ?

Sylvie SUPERVIL

Il y a une action de la feuille de route gouvernementale. Le pilote de cette action, c'est le ministère des Finances maintenant. L'IRSN y participe pour tout ce qui est calculs et aspects très techniques. Ça avance très doucement. Le SGDSN, je pense, a l'intention de suivre cela de très près pour faire avancer le sujet de façon beaucoup plus rapide, parce qu'il faut bien le dire, c'est un sujet qui n'a pas été mis en avant depuis quelques années. C'est vrai que le sujet agricole paraissait plus important et nous pouvons le comprendre, mais il ne faut pas oublier les autres sujets. Ça doit être mené en parallèle. L'accent va être mis là-dessus d'autant que le gouvernement travaille aussi beaucoup sur des aspects de résilience et notamment au niveau européen. Tu parlais d'exportation et de commercialisation. Sur ces sujets de résilience et d'impact économique, forcément, ça peut avoir du poids dans certaines régions.

Pascal CROUAIL

Merci.

Florence GABILLAUD-POILLON

J'ai une question de M. Autret au téléphone.

Jean-Claude AUTRET

Vous parliez de ces stratégies de continuité d'activité sur place. J'avais deux propositions de site à vous faire dans le domaine nucléaire. C'était le Nord Cotentin et Gravelines où les problèmes se poseront d'une manière criante. J'imaginai un accident sur Flamanville qui aurait une incidence sur le site de La Hague au-dessus. Là, il y a un problème très épais de continuité.

J'avais une question aussi. Le plan et les fiches sont-elles à destination du public ? J'ai essayé de tester votre lien qui m'amène sur une page non trouvée.

Sylvie SUPERVIL

Je suis désolée. Pourtant, je les ai trouvés. Je suis encore allée dessus la semaine dernière. Si vous le permettez, je renverrai à l'ASN qui l'enverra à l'ensemble des participants. Je vous renvoie le lien qui fonctionne correctement. Oui, c'est public depuis que c'est sorti. Normalement, c'est sur le site des risques. À une époque, c'était sur celui du SGDSN, mais ça a été mis sur le site des risques. Je renverrai à l'ASN le bon lien de façon à ce que vous puissiez avoir accès. En tout cas, je l'ai testé il n'y a pas longtemps et je l'ai trouvé. J'en suis désolée.

Jean-Claude AUTRET

Je vous remercie. Sinon, j'ai été étonné par le couplet qu'il y a sur les doses issues du Code de la santé publique. Il me semble que ça passe assez mal quand je regarde le REX des suites des essais nucléaires en Polynésie et au Sahara. Ça passe aussi assez mal quand on regarde ce qui se passe au niveau de la Guadeloupe et de la Martinique par rapport au chlordécone, pour sortir du champ du nucléaire. J'aurais voulu savoir si vous aviez un retour d'expérience au niveau local sur la gestion par la dose. M. Lacoste, ancien et premier président de l'ASN, nous disait qu'on pouvait toujours beaucoup espérer arriver à quoi que ce soit au niveau du public par cette gestion par la dose.

Sur l'ensemble, je vous fais une remarque que je fais depuis plus de 20 ans au niveau du CODIRPA. L'ensemble des travaux me semble viser essentiellement à établir une cohérence entre les différentes structures institutionnelles qui seront impliquées en cas d'accident. Je ne suis pas sûr que le sens subsiste *in fine* au niveau des populations une fois cette cohérence établie.

Sylvie SUPERVIL

Effectivement, sur l'exercice que je vous ai présenté, c'est le cas de la cohérence institutionnelle. Sur les publics visés, je l'ai bien noté ce matin et M. Doroszczuk l'a rappelé, il y a un travail commun à faire que ce soit ASN, IRSN, Gouvernement, sur l'information sur le risque, mais aussi sur la manière dont on interagit en cas de crise. Outre la préfecture et les élus, je pense que les maires sont aussi de bons relais, mais je comprends que vous ne retrouviez pas une cohérence au niveau de ce que peut ressentir la population ou de la manière dont elle voit les choses.

En tout cas, je connais assez bien le sujet Nord Cotentin, La Hague, Gravelines et Flamanville. Je pense que ce serait un exercice intéressant de tester aussi plus fortement le sujet continuité d'activité sur des régions comme celles-là ou des régions comme Gravelines où il y a aussi l'installation de gaz. Certaines industries sont très importantes pour la population et pour la France en général, qui pourraient être touchées par un accident nucléaire. Focaliser un exercice sur ce sujet particulier serait certainement un bon exercice de retour d'expérience à intégrer dans ces plans.

Sur la dose, je retiens ce que vous dites. Pour autant, je parle sous le contrôle de l'IRSN et du ministère de la Santé, c'est ce qui permet de gérer l'exposition des personnes et ce qui permet de protéger les personnes. C'est ce qui est dans le Code de la santé publique. Pour être une ancienne radioprotectionniste, j'ai bien du mal à voir quelle serait une autre unité qui permettrait de gérer l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants. Je conçois et surtout je retiens

l'expérience que vous citez sur d'autres sujets que le nucléaire. J'ai toujours l'impression que c'est difficile, parce que c'est le nucléaire et parce que ces unités sont très peu parlantes, d'autant que le sievert est une unité très grande alors qu'avec le becquerel, on se retrouve avec des micros et des millis d'un côté, et des mégas de l'autre côté. C'est un peu difficile à gérer. Je note que ce serait le même sujet sur des paramètres que je connais moins qui sont des domaines chimiques. Vous aviez cité le chlorderécone.

Jean-Claude AUTRET

Oui, avec une crise qui est larvée depuis le milieu des années 90, même depuis le milieu des années 70, et qui revient encore aujourd'hui dès qu'un institutionnel se déplace sur le pays.

Sylvie SUPERVIL

J'avais assisté à une présentation parlementaire sur ces rapports, effectivement. Je pense que nous pourrions échanger sur le sujet.

Florence GABILLAUD-POILLON

Sur le chat, nous venons de vous mettre la bonne adresse. Nous l'enverrons à M. Autret qui n'a pas accès au chat pour l'instant. Je pense que nous avons fait à peu près le tour. M. Michel voulait éventuellement faire un commentaire, mais très rapide, parce que nous sommes en fin de séance.

Nicolas MICHEL

Bonjour à tous et à toutes. Comme Sylvie m'a un peu appelé dans sa présentation, je me permets juste de faire un commentaire rapide. C'était quand même l'une des premières fois, si ce n'est pas la première fois en tout cas dans un exercice majeur, qu'on mettait en avant en scénarisation la radioprotection des travailleurs. Effectivement, ça a beaucoup fait de remous, parce que les acteurs jusque-là faisaient beaucoup de protection des populations et on n'avait jamais touché à la problématique travailleur. Bien évidemment, il y avait beaucoup d'acteurs qui ne connaissaient pas cette radioprotection des travailleurs et qui l'ont découverte. J'ai espoir qu'à l'avenir, quand il y a des exercices de crise, on pense un peu plus à ce sujet-là et à le mettre en avant. Ça nous permet aussi d'avoir un retour d'expérience pour préparer ces situations post-accidentelles si jamais elles devaient arriver, puisque les règles du Code du travail s'appliquent. Si jamais il fallait faire des adaptations dans ces règles, ça passerait par ce que l'on appelle du droit mou, c'est-à-dire des guides ou des QR, comme c'est le cas actuellement sur la crise Covid où vous avez une quarantaine de guides et de QR sur notre site Internet du ministère du Travail. Pour les préparer en avant, il nous faut un peu de retours d'expérience et d'informations. Nous travaillons dessus, mais c'est un travail de longue haleine. Je vous remercie.

Sylvie SUPERVIL

Je te remercie, Nicolas. En tout cas, je peux t'assurer que le SGDSN, le préfet est très attaché à ce que nous refassions un exercice SECNUC encore sur de la phase post-accidentelle. Justement, M. Autret a soulevé la continuité d'activité. Je pense que ce sera un des sujets. Le sujet travailleur sera également remis au goût du jour. Je pense que les exercices nationaux ou locaux pourraient aussi fort à propos nourrir le prochain SECNUC – je parle devant M. Doroszczuk, d'expérience d'exercices locaux sur le sujet. Ça serait vraiment très intéressant, parce que c'est quand même plus facile que dans un exercice gouvernemental.

Bernard DOROSZCZUK

Très bien. Je crois que nous avons laissé la parole à tous ceux qui voulaient intervenir. En tout cas, je vous remercie beaucoup, Madame Supervil, de cette présentation et des réponses que vous avez apportées aux questions. Il me semble que nous pouvons maintenant aller vers la conclusion de notre réunion. Je pense que nous avons eu une réunion plénière du CODIRPA qui était riche, qui a été très dense avec des interventions qui étaient de très grande qualité et qui

vous ont fait réagir. Nous avons pu également, à travers cette réunion plénière, définir les orientations pour la finalisation du guide vert dont nous sommes chargés. Je pense qu'il faut s'en réjouir.

Je voudrais revenir sur les présentations du rapport de la mission Fred Courant et de la feuille de route par la DGPR pour m'adresser au groupe de travail culture de sécurité et de radioprotection du CODIRPA. Je pense que ce groupe pourrait, au vu des présentations qui nous ont été faites, interroger de mon point de vue sur trois questions.

Tout d'abord, je pense que le groupe pourrait s'interroger sur les éléments de la feuille de route qui nous a été présentée, qui sont à intégrer dans les recommandations que nous formulerons en tant que CODIRPA pour répondre au mandat du Premier ministre. Je pense qu'il faut que nous nous appropriions ces éléments de feuille de route, que nous regardions ceux qui nous paraissent les plus pertinents, moyennant des adaptations éventuelles pour les adapter au cas du nucléaire et que nous intégrions nous-mêmes, dans les recommandations que nous formulerons au Premier ministre, les éléments qui nous paraissent les plus pertinents.

La deuxième interrogation que je suggère pour le groupe de travail « Culture de la sécurité et de la radioprotection », c'est peut-être une interrogation sur les spécificités des structures associatives participatives dans le domaine du nucléaire qui existent déjà. Je pense notamment aux CLI et à l'ANCCLI au niveau national, et qui sont chargées à la fois d'informations sur les risques, mais qui sont aussi chargées d'actions de connaissance et de pédagogie vis-à-vis des élus par exemple. Je pense que le groupe de travail pourrait s'interroger sur la manière de valoriser encore davantage et de renforcer ces structures qui sont spécifiques au nucléaire plutôt que de dupliquer leurs tâches ou peut-être de chapeauter leurs tâches par une structure qui a été présentée dans la feuille de route de la DGPR, ce que je comprends bien, une structure existante, l'AFPCN comme ayant vocation, en tant que structure externalisée, à étendre son champ. C'est tout à fait possible, mais je me méfie toujours des structures qui n'ont pas d'expérience dans un domaine donné et qui se voient attribuer par décision nationale ou centrale, le soin d'étendre leur champ à des domaines qu'ils ne pratiquent pas, alors qu'il existe déjà de très nombreuses structures qui sont actives sur le terrain. Je pense qu'il y a une vraie question qui est peut-être celle du renforcement et de la valorisation de ce qui existe en termes de structures d'information dans le nucléaire, quitte à bien évidemment définir la manière de se coordonner avec ces structures existantes et avec ces nouvelles structures nationales qui seraient mises en place.

Enfin, je pense qu'il faut que le groupe de travail s'interroge sur les articulations qu'il faudrait avoir avec les mesures qui sont présentées dans le plan d'action pour inclure le nucléaire. Ce sont des cas très spécifiques. Je pense par exemple que la journée des risques, qui a été présentée comme étant une des actions fortes qui pourraient être réalisées en octobre 2022, doit être vraiment examinée de près par le CODIRPA comme étant une opportunité pour y greffer une action de journée du risque nucléaire dans laquelle la totalité des acteurs identifiés sur le risque nucléaire pourrait être partie prenante. Je pense que c'est une opportunité d'approfondir les travaux du CODIRPA en s'associant à une mesure qui est définie dans ce plan d'action national. Il y en a peut-être d'autres, notamment en termes de communication.

Voilà les trois questions, je pense, qui pourraient être examinées par le groupe de travail culture de sécurité et de radioprotection et dont nous pourrions parler lors de notre prochaine réunion plénière.

VI. Conclusion et dates des prochaines réunions

Bernard DOROSZCZUK

En ce qui concerne ces réunions plénières, le calendrier est affiché. Nous avons programmé deux réunions au cours de l'année 2022. La première se tiendra le vendredi 18 mars et la seconde le

vendredi 25 novembre. Dans les deux cas, il s'agira de la matinée. Bien évidemment, nous aurons à revenir sur les sujets que nous avons évoqués ce matin et faire un état encore plus complet des travaux qui se poursuivent et qui sont tout à fait importants au regard du mandat qui nous a été confié.

Je vous remercie de votre attention, je vous souhaite une très bonne journée et je vous dis à très bientôt. Je vous souhaite de très bonnes fêtes de fin d'année également. Merci à tous. Au revoir.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne souhaitant à nouveau s'exprimer, le Président lève la séance à 12 heures 40.